

REFERENTIEL REGIONAL DES COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EN OCCITANIE - ANNEE 2019

Quel est le coût de la gestion des
déchets en Occitanie en 2019 ?

RAPPORT COMPLET

Mars
2023



FAITS & CHIFFRES

REMERCIEMENTS

Ce référentiel n'aurait pu être réalisé sans la contribution déterminante apportée par l'ensemble des collectivités d'Occitanie en charge de la gestion des déchets qui ont renseigné la matrice des coûts dans SINOE® Déchets.

Nous remercions également les partenaires (notamment la région et l'ORDECO) et délégation régionale de l'ADEME pour leur implication dans les travaux et projets menés pour affiner la connaissance des coûts.

CITATION DE CE RAPPORT

COUSTE Laurent, ROSSET Sandrine, PRETE Laure, DALLOT Thomas, INDDIGO, PARENT Charlotte, ADEME. 2023. Référentiel régional des coûts de gestion des déchets d'Occitanie – année 2019. 23 pages.

Si le rapport est en ligne : <https://www.optigede.ademe.fr/analyser-referentiels-outils-animations>

Cet ouvrage est disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2020MA000292

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME Occitanie par : INDDIGO

Coordination technique – ADEME Occitanie : PARENT Charlotte

Direction/Service : Occitanie

Coordination technique - ADEME Occitanie : PARENT Charlotte

Direction/Service : Occitanie

SOMMAIRE

RÉSUMÉ ET POINT CLES.....	4
1. INTRODUCTION	5
2. CARACTERISTIQUES DES COLLECTIVITES EN CHARGE DES DECHETS.....	7
2.1. Collectivités exerçant la compétence collecte, taux de couverture en nombre de matrices des coûts et population	7
2.2. Collectivités exerçant la compétence traitement	7
2.3. Collectivités assurant la gestion des déchèteries	8
2.4. Mode de gestion de la collecte des OMR	9
3. PERFORMANCES ET COUTS AIDES POUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ..	10
4. PERFORMANCES ET COUTS AIDES POUR LES EMBALLAGES VERRE	11
5. PERFORMANCES ET COUTS AIDES POUR LES PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE	12
6. PERFORMANCES ET COUTS AIDES POUR LES BIODECHETS	13
7. PERFORMANCES ET COUTS AIDES POUR LES DECHETS EN DECHETERIES	14
8. PERFORMANCES ET COUTS AIDES POUR LES AUTRES FLUX.....	15
9. PERFORMANCES ET COUTS AIDES TOUS FLUX CONFONDUS	16
10. SYNTHESE DES COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS.....	18
11. FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS.....	18
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	19
INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES.....	20
LEXIQUE	21
SIGLES ET ACRONYMES	21

RÉSUMÉ ET POINT CLÉS

- 1 Echantillon composé de **141 collectivités** représentant **5,8 millions d'habitants** soit 97% des collectivités en charge de la compétence collecte et **près de 99% de la population régionale**. 162 collectivités en charge des déchets dont 18 syndicats de traitement au 1^{er} janvier 2019.
- 2 Le **coût complet TTC** de la gestion des déchets (ensemble des charges de fonctionnement engagées par les collectivités) s'élève à plus de **902 millions d'euros** en 2019.
- 3 Tous flux confondus le **coût complet HT de gestion des déchets est de 148 euros par habitant**, les charges de transport et traitement représentant 46% du coût et les charges de collecte 41%.
- 4 Le **coût aidé moyen**, après déduction des recettes s'élevant à 95 millions d'euros (recettes industrielles, soutiens et aides) est de **131 euros HT par habitant** et **139 euros TTC**. Ce coût est couvert à 103% par le financement appelé auprès des usagers (TEOM, redevance spéciale, REOM, facturations des usagers et contributions).
- 5 Le coût aidé de la gestion globale des déchets s'élève à **761 millions d'euros HT en 2019** et est en **légère augmentation** (+ 2,2%) par rapport à 2016 (sur la base d'un échantillon regroupant 52% de la population).
- 6 Les **ordures ménagères résiduelles (OMR)** représentent le **premier flux en termes de coût** (56% du coût de l'ensemble de la gestion des déchets et 46% du tonnage hors gravats).
- 7 Les **ordures ménagères résiduelles (OMR)** et **déchets en déchèteries** représentent **77% du coût aidé global** et **77% des tonnages** hors gravats collectés.
- 8 La **dispersion des coûts** est **très forte** (80% des collectivités ont un coût aidé de gestion global compris entre 88 et 173 euros par habitant), liée aux caractéristiques des territoires aux quantités de déchets collectés, aux modes d'organisation retenus ...
- 9 Les analyses statistiques (derniers référentiels nationaux) montrent que la **typologie d'habitat est le premier facteur d'impact sur les coûts aidés**. Ce sont les collectivités rurales qui présentent aussi en Occitanie les coûts les plus faibles (106 € HT par habitant en rural contre 123 € en urbain en 2019), essentiellement en raison des quantités collectées moindres et du niveau de service rendu (fréquence de collecte plus faible, moins de collectes en porte à porte, peu ou pas de services complémentaires, ...).
- 10 De **nombreux facteurs sur lesquels les élus peuvent agir, souvent interdépendants**, ont un impact sur les coûts de gestion des déchets d'une collectivité :
 - **Efficience des services de collecte** de déchets aux territoires et besoins techniques des usagers,
 - Maîtrise technique et économique des **solutions de traitement**,
 - Choix politiques sur les **déchets non ménagers** pris en charge par le service public (limitation et/ou financement adapté),
 - **Financement** du service public (TEOM, REOM avec instauration ou pas d'une part incitative),
 - **Moyens et actions de prévention** déployés pour réduire les quantités de déchets produites et collectées par le service public.

1. Introduction

L'ADEME a élaboré un cadre de présentation des coûts de gestion des déchets pris en charge par les collectivités locales françaises, plus communément appelé « matrice des coûts ». Il prend la forme d'un tableau à double entrée avec :

- En **colonne**, les **différents flux de déchets gérés par les collectivités** : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages en verre, Papiers et emballages hors verre (PEHV), biodéchets, déchets en déchèteries, déchets des professionnels, ... ; chaque collectivité doit adapter et structurer le nombre de colonnes à sa propre organisation ;
- En **ligne**,
 - Les **charges**, elles-mêmes décomposées en charges fonctionnelles (charges de structure et communication) et techniques (prévention, pré-collecte, collecte, transport et traitement) ;
 - Les **produits** générés par le service (vente de produits et d'énergie, soutiens des éco-organismes et aides) hors financement direct ou indirect des usagers.

La matrice a donné lieu à la rédaction d'un guide méthodologique qui reprend de façon précise les modalités de remplissage.

La **matrice des coûts** a été validée par la cour des comptes et constitue ainsi aujourd'hui la **référence** en termes de modèle de **présentation des coûts de gestion du service public de prévention et gestion des déchets**.

Des indicateurs de synthèse issus de cette matrice des coûts ont été définis : coût complet, coût technique, coût partagé, coût aidé HT et TTC, coût fiscal (ou contributions). Ils sont calculés pour l'ensemble des services gérés par la collectivité et par flux de déchets, exprimés en euros, euros par habitant et par tonne collectée.

L'ensemble des données sur les coûts émanant des collectivités sont stockées dans SINOE®DECHETS selon le cadre des coûts.

Ce **référentiel des coûts de gestion des déchets d'Occitanie** a été réalisé dans le cadre de l'accompagnement régional par un cabinet spécialisé de l'ensemble des collectivités d'Occitanie autour de la matrice des coûts mené en 2021 et 2022. L'objectif principal était d'avoir 100% des matrices des coûts 2019 saisies et exploitées avec l'opportunité qu'elles servent de point de repère pour les nouveaux mandats d'élus.

Avec **97% des collectivités en charge des déchets et 99% de la population** bénéficiant d'une matrice des coûts 2019, le présent référentiel sur l'année 2019 est quasiment complet, contrairement à celui de l'année 2016 (37% des collectivités et 52% de la population).

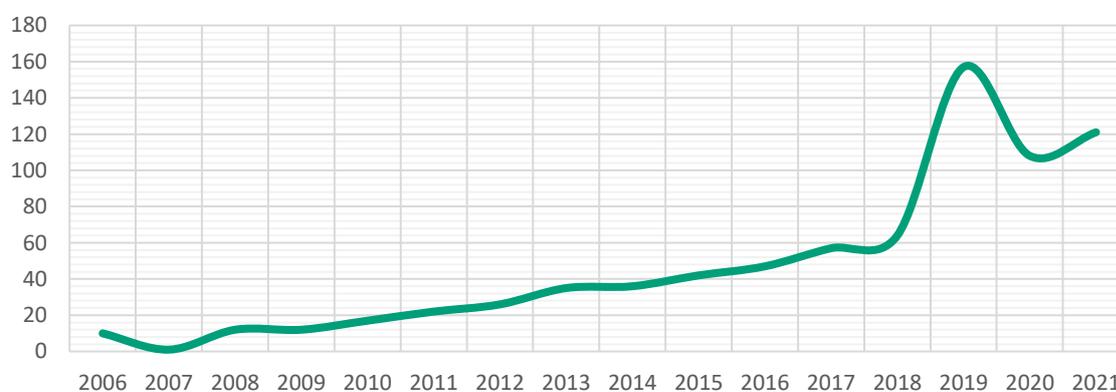


Figure 1 : Nombre de matrices saisies et validées sur SINOE sur la région Occitanie au 23 février 2023 par année

Le présent référentiel issu des matrices 2019 des collectivités en charge de la compétence collecte vise à répondre :

- A la demande des collectivités qui souhaitent se comparer avec des organisations équivalentes et optimiser leur service déchets,
- Aux attentes des pouvoirs publics qui souhaitent appréhender le coût de gestion des déchets pris en charge par les collectivités, sa structure et son évolution.

Facteurs clés expliquant les écarts de performances et coûts entre collectivités

Le **niveau de coût du service public de prévention et gestion des déchets d'une collectivité** est la combinaison d'une **quantité et/ou niveau de services** et d'une **quantité de déchets**. Plus une collectivité propose de services de collecte, plus elle collecte de déchets et plus le coût à financer sera élevé.

Deux facteurs vont impacter de manière plus ou moins importante les quantités collectées :

- **Limitation et/ou financement des déchets non ménagers** pris en charge par le service public et définis par les élus,
- **Politiques de prévention et/ou de financement incitatif** mises en œuvre.

Le **contexte** (superficie, densité, éloignement et/ou maîtrise des exutoires de traitement, ...) et la **typologie** (rurale, urbain, touristique ou mixte) **d'une collectivité** vont aussi impacter de manière plus ou moins sensible les quantités collectées et coûts associés au service public de prévention et gestion des déchets.

A noter que les performances de collecte et coûts sont ramenés systématiquement à la **population permanente** (correspondant à la population municipale) et que les **typologies de collectivités** sont **établies par l'ADEME** à partir de la densité de population, du taux d'habitat collectif, du taux de résidences secondaires et du nombre de lits touristiques par habitant des communes.

Point d'attention sur les performances de collecte

Une **légère différence** sur les performances de collecte sur les autres flux et DMA apparait entre les **données issues des matrices des coûts et celles de l'enquête collecte**. L'ensemble des déchets assimilés (notamment les déchets des professionnels et des collectivités) pris en charge par le service public sont pris en compte dans la matrice des coûts contrairement à l'enquête collecte.

2. Caractéristiques des collectivités en charge des déchets

2.1. Collectivités exerçant la compétence collecte, taux de couverture en nombre de matrices des coûts et population

Au 1^{er} janvier 2019, la compétence collecte est exercée par 145 collectivités ayant leur siège localisé sur la région Occitanie. **Le présent référentiel se base sur les 141 matrices des coûts de l'année 2019 saisies et validées sur SINOE relatives aux collectivités exerçant la compétence collecte.** Le taux de couverture est de près de **99% en population** et de **97% en nombre de matrices**. La population associée issue des matrices des coûts 2019 est de **5 805 714 habitants municipaux**. L'absence de moyens, une réflexion en cours sur l'exercice de la compétence déchets, des données clés perdues et/ou non fournies sont les principales raisons du non-remplissage de la matrice des coûts 2019 par les 4 collectivités manquantes (en grisé sur la carte ci-contre).

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Nombre de collectivités exerçant la compétence collecte	5	8	18	16	19	8	15	6	9	6	13	14	8	145
Nombre de matrices validées par les collectivités à compétence collecte	5	7	18	16	18	8	15	6	8	6	12	14	8	141
Taux de couverture en population	100%	98%	100%	100%	97%	100%	100%	100%	94%	100%	95%	100%	100%	99%
Taux de couverture en nombre de matrices	100%	88%	100%	100%	95%	100%	100%	100%	89%	100%	92%	100%	100%	97%

Tableau 1 : Nombre de collectivités exerçant la compétence collecte au 1^{er} janvier 2019, nombre et taux de couverture en population et nombre de matrices 2019 validées

Les typologies d'habitat des collectivités en charge de la compétence collecte (carte ci-contre) sont très diversifiées avec une **majorité de collectivités rurales** en nombre (65%) mais une légère majorité de collectivités classées urbaines en population (49%) dont deux métropoles regroupant 26% de la population.

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Métropole	CU et CA	CC	Syndicat	Total
Nombre de collectivités	53	38	11	10	29	2	16	95	28	141
Population	1 289 867	1 073 436	690 277	2 157 101	595 033	1 228 026	1 682 065	1 862 073	1 033 550	5 805 714
Répartition de la population	22 %	18 %	12 %	37 %	10%	26 %	35 %	39 %	22 %	100%

Tableau 2 : Nombre de collectivités exerçant la compétence collecte par typologie et type d'EPCI avec population et répartition associées au 1^{er} janvier 2019

La région Occitanie est classée **mixte à dominante rurale** avec quatre départements classés ruraux (9, 32, 46 et 81), six départements mixtes à dominante rurale (11, 12, 30, 65, 66 et 82), deux départements mixtes à dominante urbaine (31 et 34) et un département touristique (48).

29 collectivités regroupant 10% de la population permanente sont classées **touristiques** (plus de 1,5 lits touristiques par habitant ou plus de 50% de résidences secondaires ou plus de 10 commerces pour 1 000 habitants) ; elles sont situées sur des secteurs de montagne, sur le littoral mais aussi pour quelques-unes dans les terres.

La **population DGF** en 2019 du référentiel s'élève à **près de 6 420 000 habitants** (plus de 10% de la population municipale).

2.2. Collectivités exerçant la compétence traitement

Au 1^{er} janvier 2019, la compétence traitement est exercée par 36 collectivités ayant leur siège localisé sur la région Occitanie dont **18 syndicats de traitement**.

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Nombre de collectivités exerçant la compétence traitement	1	2	1	7	5	1	9	1	1	1	1	3	3	36

Tableau 3 : Nombre de collectivités exerçant la compétence traitement par département administratif au 1^{er} janvier 2019

Les organisations sont très variées avec 6 syndicats départementaux (SYDOM de l'Aveyron, SYDED du Lot, TRIGONE, SMTD 65, SYDETOM 66 et le SDEE de la Lozère), 13 syndicats à échelle plus réduite et/ou interdépartementaux (TRIFYL, DECOSET, SYSTEM des Pyrénées, SMECTOM du Plantaurel, COVALDEM 11, SIRTOMAD, SDD82, SITOM Sud Gard, SMEPE, SMIRITOM Nord Gard, Syndicat Centre Hérault, SYMTOMA et SM Sud Rhône Environnement) et 17 collectivités ayant conservé la compétence traitement. A noter que le SMECTOM du Plantaurel et le COVALDEM exercent en plus de la compétence traitement également la compétence collecte pour une partie de leurs adhérents. Seul le SYSTEM des Pyrénées (31) engagé en 2021 et 2022 dans une étude sur l'exercice de la compétence déchets n'a pas rempli sa matrice des coûts 2019.

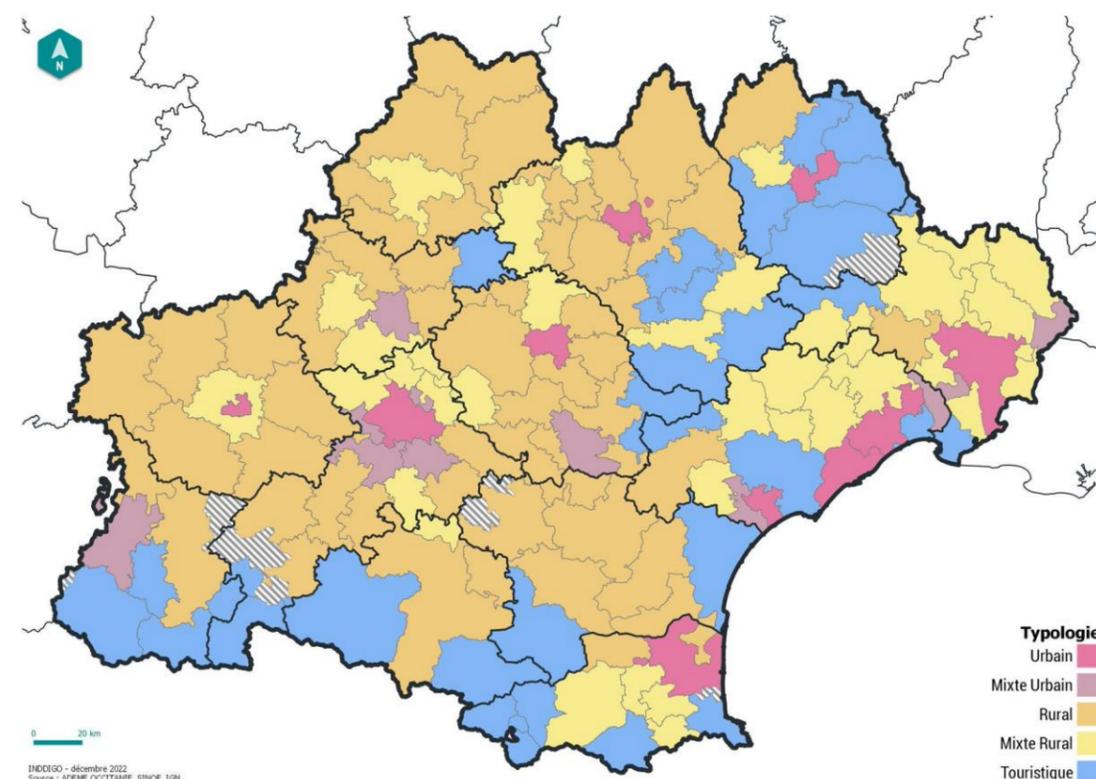


Figure 2 : Typologie d'habitat des collectivités exerçant la compétence collecte au 1^{er} janvier 2019

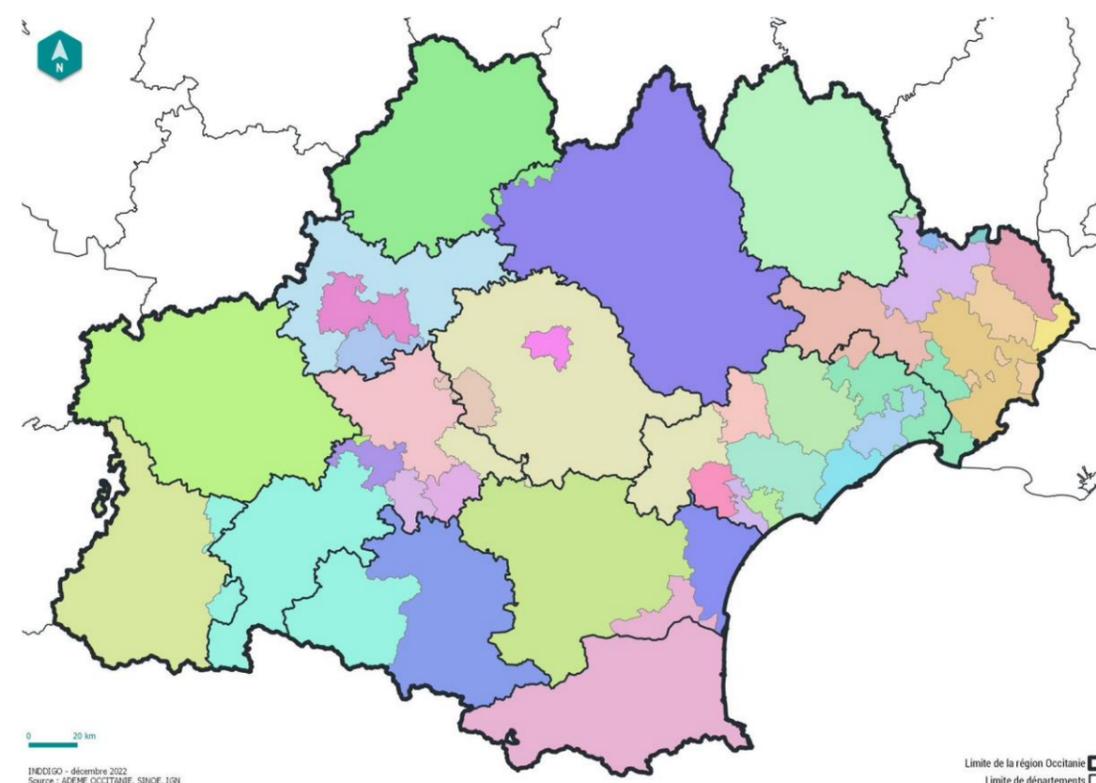


Figure 3 : Collectivités exerçant la compétence traitement au 1^{er} janvier 2019

2.3. Collectivités assurant la gestion des déchèteries

114 collectivités gèrent le réseau des 554 déchèteries publiques implantées sur la région Occitanie avec en moyenne 4 à 5 déchèteries par collectivité et 10 500 habitants desservis par déchèterie.

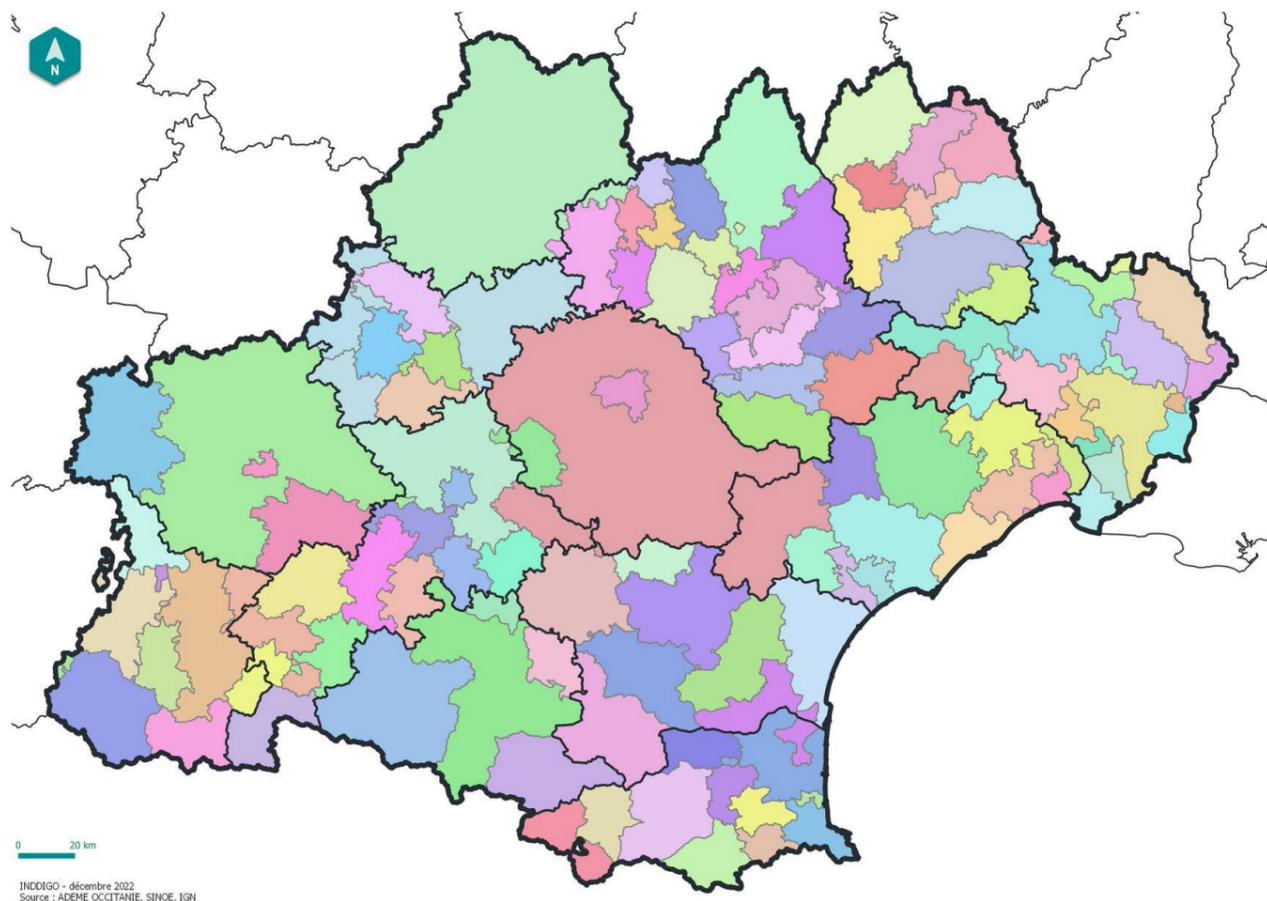


Figure 4 : Collectivités assurant la gestion des déchèteries au 1^{er} janvier 2019

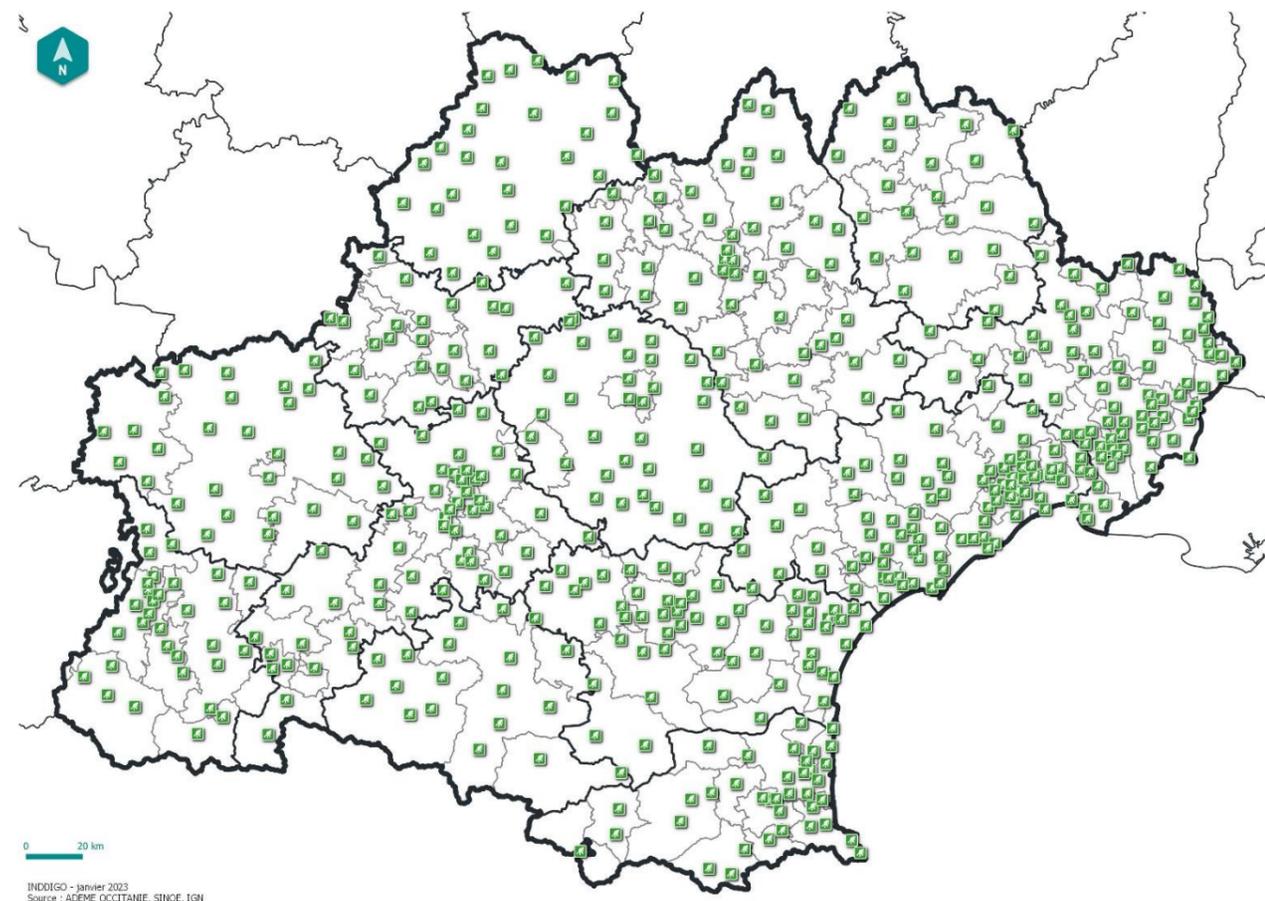


Figure 5 : Localisation des déchèteries publiques en service au 1^{er} janvier 2019

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Nombre de collectivités exerçant la compétence collecte	5	8	18	16	19	8	15	6	9	6	13	14	8	145
Nombre de collectivités exerçant la compétence déchèterie	5	7	18	16	13	4	13	1	9	6	13	3	6	114

Tableau 4 : Nombre de collectivités assurant la gestion des déchèteries et la compétence collecte par département administratif au 1^{er} janvier 2019

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Nombre de déchèteries publiques	19	60	50	76	51	33	88	28	23	31	36	34	25	554
Nombre d'habitants par déchèterie	8 030	6 220	5 430	9 870	26 100	6 245	13 030	6 430	3 180	7 120	12 830	11 140	10 420	10 480

Tableau 5 : Nombre de déchèteries publiques en service au 1^{er} janvier 2019 et nombre moyen d'habitants desservis par département

A retenir

- **162 collectivités exerçant la compétence déchets** au 1^{er} janvier 2019 sur la région Occitanie
- **145 collectivités en charge de la compétence collecte** comptant une population médiane de 20 800 habitants et une moyenne de 41 180 habitants avec beaucoup de petites collectivités notamment sur les départements les plus ruraux (50% des collectivités en charge des collectes regroupent entre 10 610 et 38 340 habitants ; 10% des collectivités avec moins de 5 620 habitants),
- **36 collectivités exerçant la compétence traitement** avec 19 syndicats exerçant cette compétence et **17 collectivités exerçant la double compétence (collecte & traitement) sans délégation situées notamment dans les départements du Gard et de l'Hérault**,
- **114 collectivités exerçant la compétence déchèteries** majoritairement rattachée à la compétence collecte avec quelques exceptions comme DECOSET (31), le SYDED du Lot (46), TRYFIL (81), TRIGONE (32) en partie, le SDD82 en partie et le syndicat centre Hérault (34),
- **10 500 habitants desservis par déchèterie** en moyenne en Occitanie contre 14 000 habitants en moyenne en France avec des écarts liés à la dispersion des territoires et à la densité de population à desservir : 1 déchèterie pour 3 180 habitants en Lozère et 1 déchèterie pour plus de 26 000 habitants en Haute Garonne.

2.4. Mode de gestion de la collecte des OMR

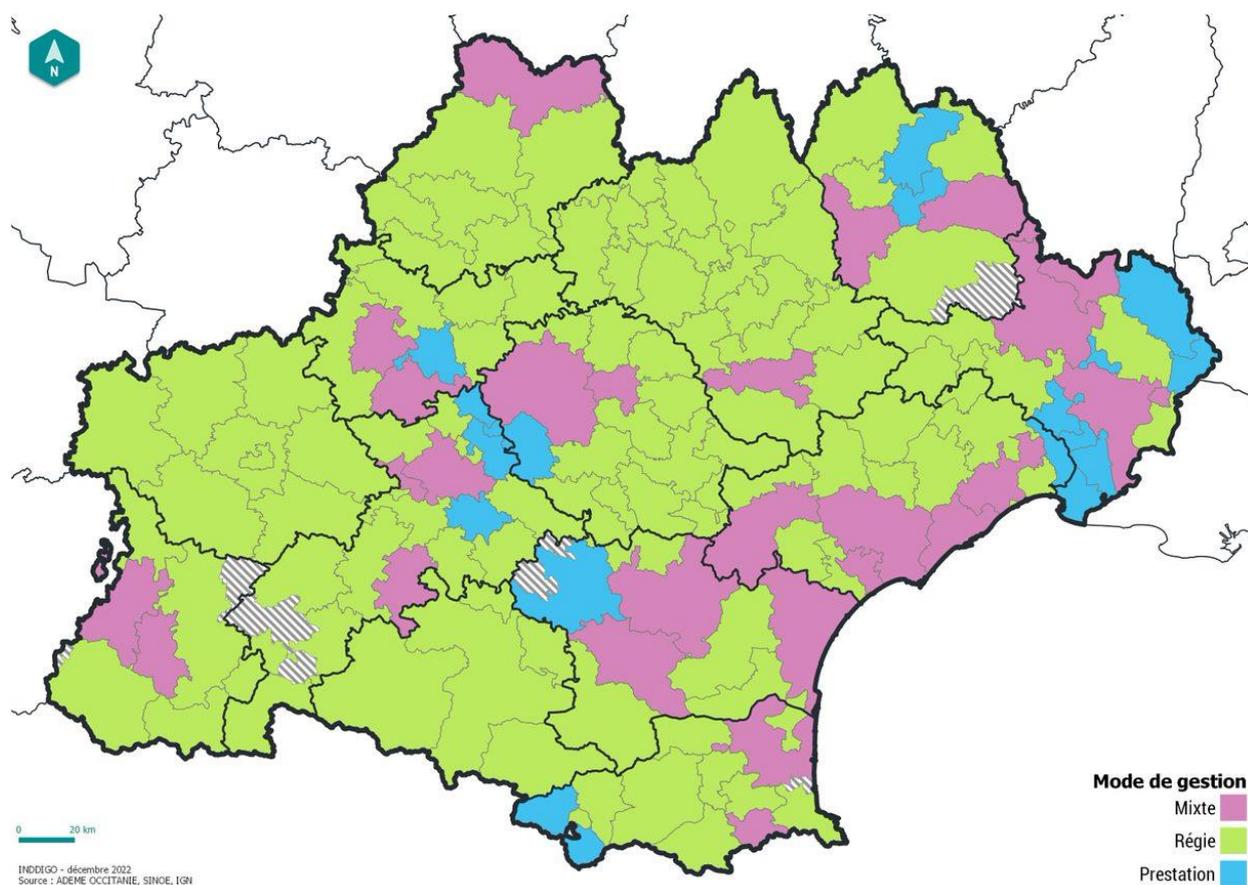


Figure 6 : Mode de gestion de la collecte des OMR des collectivités exerçant la compétence collecte en 1^{er} janvier 2019

Mode de gestion des OMR		Régie	Mixte	Prestation	TOTAL
EPCI en charge de la compétence collecte	Nombre	97	27	17	141
	Pourcentage	69%	19%	12%	100%
Population	Nombre	2 120 056	3 109 407	576 251	5 805 714
	Pourcentage	37%	54%	10%	100%

Tableau 6 : Mode de gestion de la collecte OMR en nombre de collectivité et en population au 1^{er} janvier 2019

A retenir

- **Gestion des collectes OMR majoritairement en régie** pour les collectivités à dominante rurale et mixtes (régie et prestation) pour les collectivités les plus importantes en population comme les métropoles,
- **Peu de collectivités uniquement en prestation** à savoir notamment le SMICTOM Ouest Audois (11), CA du Gard Rhodanien (30), CA du SICOVAL (31), CC du Pays de Lunel (34), CC Cœur de Lozère (48), CC Pyrénées Cerdagne (66), SMICTOM de Lavour (81) et Grand Montauban (82).

3. Performances et coûts aidés pour les ordures ménagères résiduelles

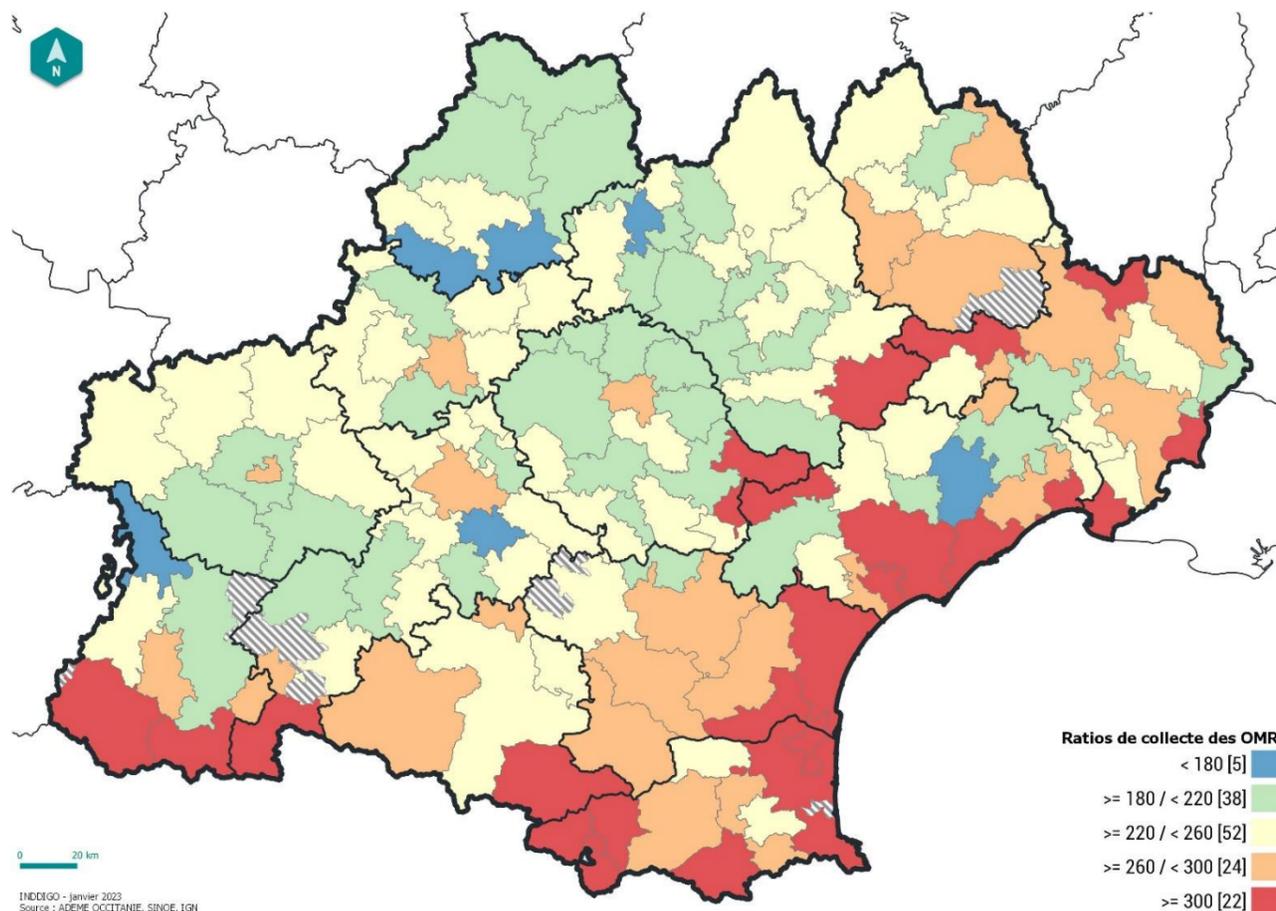


Figure 7 : Ratios de collecte des ordures ménagères résiduelles en kg par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Kg par habitant	261	309	226	279	253	232	296	217	258	246	326	239	242	270

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	219	237	244	282	323	238
France	195	211	235	248	329	220

Tableaux 7 : Ratios de collecte des ordures ménagères résiduelles en kg par habitant

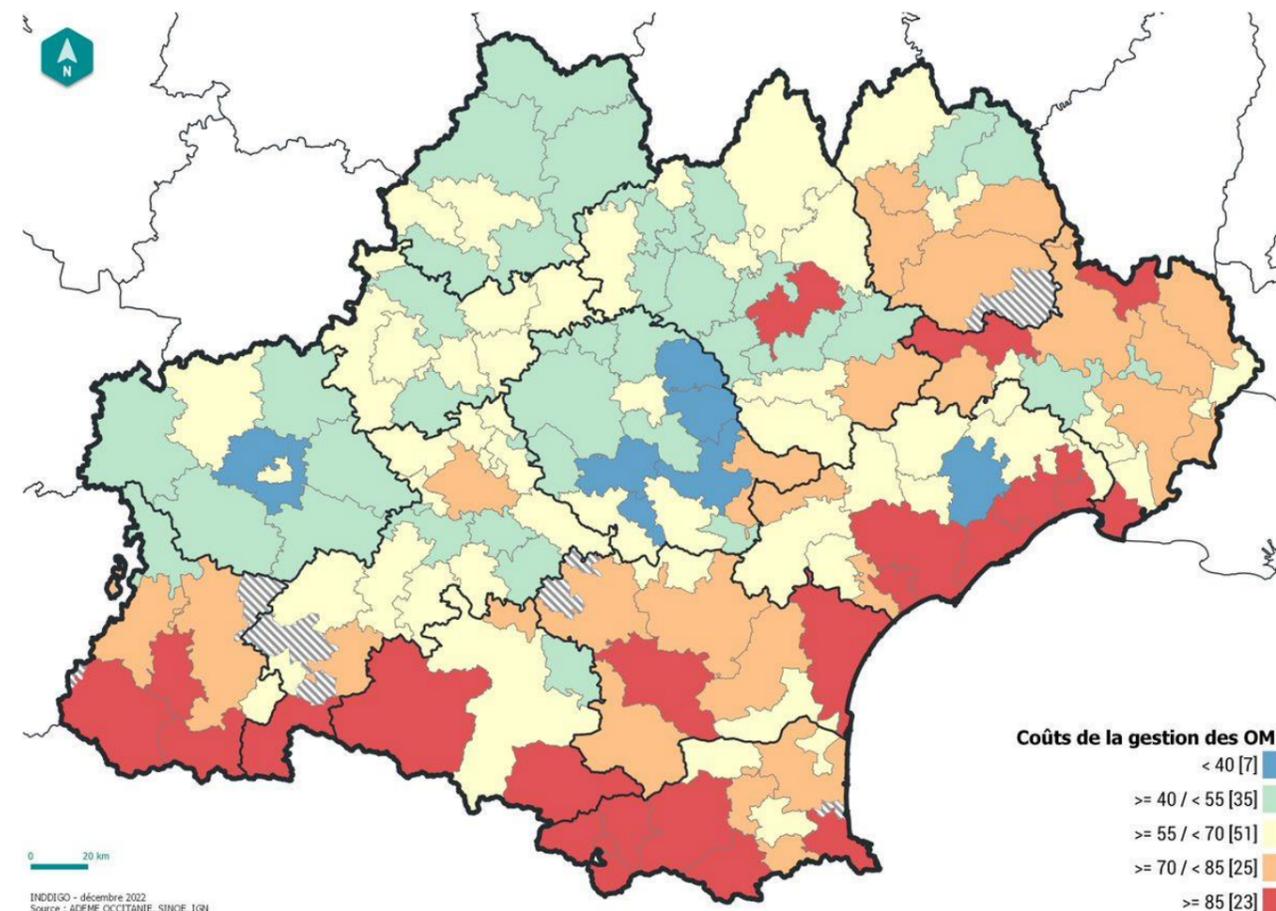


Figure 8 : Coûts aidés des ordures ménagères résiduelles en euros HT par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
EUR HT par habitant	66	86	58	75	68	50	91	55	69	81	80	53	58	73

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	53	63	62	75	89	64
France	46	49	54	56	92	52

Tableaux 8 : Coûts aidés des ordures ménagères résiduelles en euros HT par habitant

A retenir

- Performances de collecte des OMR moyenne de 270 kg par habitant et médiane de 238 kg par habitant avec des écarts importants (de 153 à 626 kg par habitant soit un écart de 1 à 4) liés notamment aux typologies des collectivités.
- Performances de collecte majoritairement supérieures aux références nationales pour toutes les typologies à l'exception des collectivités touristiques et celles collectant moins de 180 kg d'OMR par an (CA Adour Madiran (65), CA du SICOVAL (31), CC du Plateau de Montbazens (12), CC de la Vallée de l'Hérault (34) et le SICTOM des Marches du Sud Quercy (46)),
- Coûts aidés des OMR moyen de 73 euros HT par habitant et médian de 63 euros HT par habitant avec des écarts importants (de 35 à plus de 200 euros HT par habitant soit un écart maximum de 1 à plus de 7) liés aux quantités de déchets collectés, à l'efficacité des services mais aussi et surtout aux coûts de transport et traitement. Coûts aidés majoritairement supérieurs aux références nationales pour toutes les typologies,
- Coûts de traitement (avec prise en compte des recettes de revente de produits et d'énergie) des OMR moyen de 104 euros HT par tonne très variables (compris 50 et plus de 200 euros HT par tonne soit un écart de 1 à 4) en fonction du mode de traitement et de la maîtrise de(s) solution(s) de traitement.

4. Performances et coûts aidés pour les emballages verre

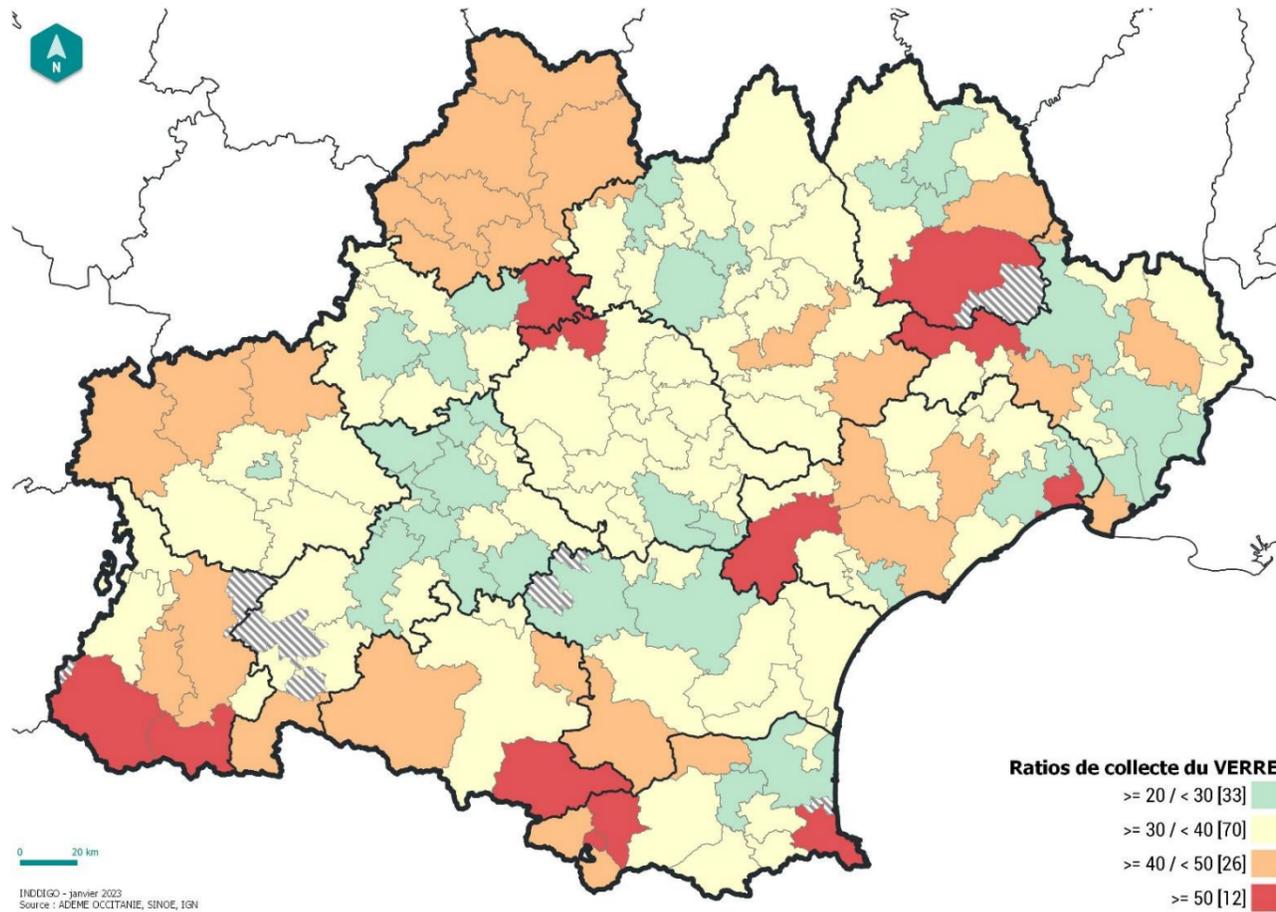


Figure 9 : Ratios de collecte des emballages verre en kg par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Kg par habitant	38	31	33	29	26	38	31	43	34	40	36	31	31	31

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	34	34	32	25	42	35
France	41	38	32	27	58	38

Tableaux 9 : Ratios de collecte des emballages verre en kg par habitant

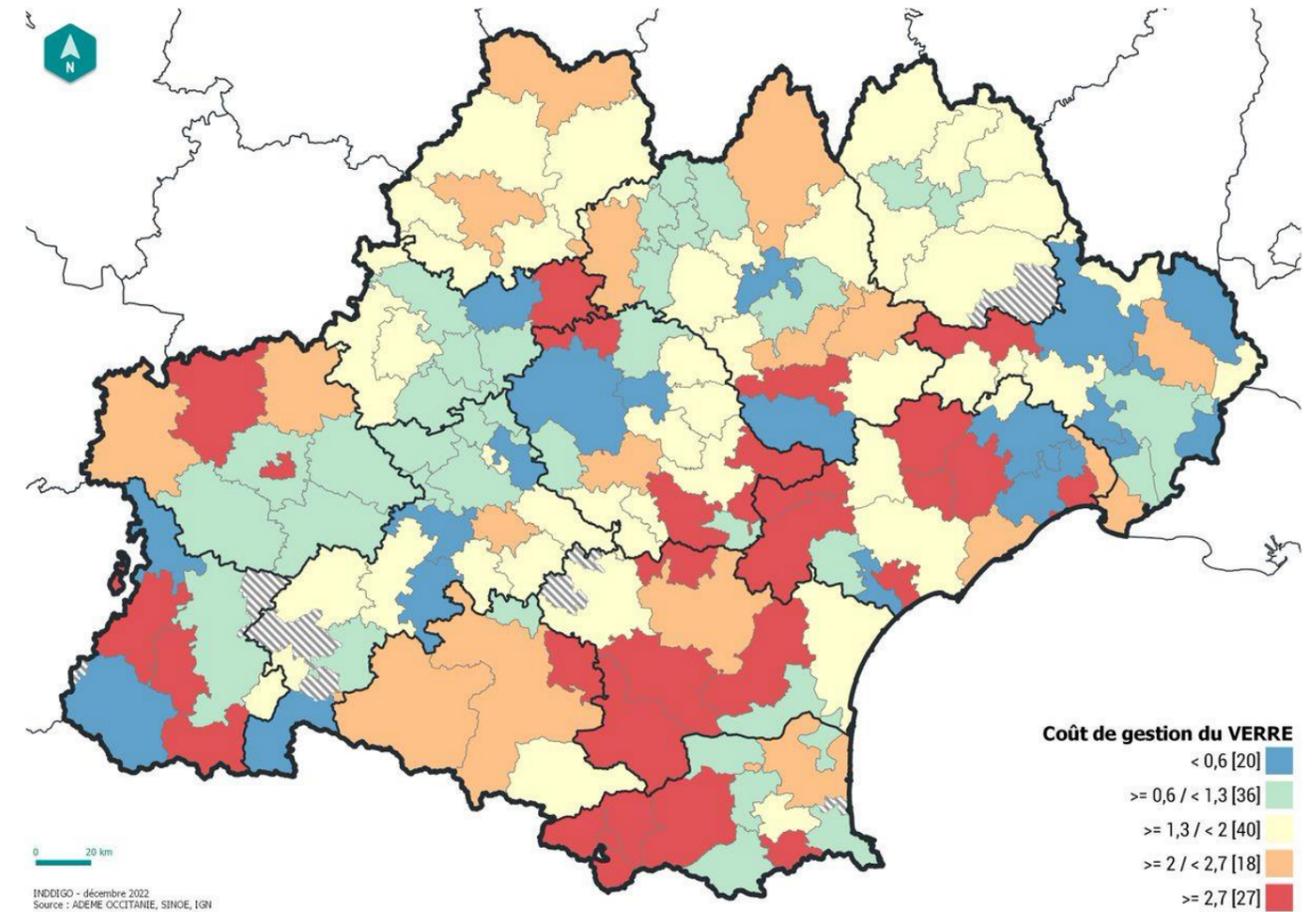


Figure 10 : Coûts aidés des emballages verre en euros HT par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
EUR HT par habitant	2,0	2,3	1,7	0,9	1,2	2,0	1,7	1,9	1,4	2,0	2,1	1,5	1,4	1,6

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	1,7	1,3	1,7	1,3	1,8	1,7
France	1,1	1,2	1,3	1,6	3,4	1,3

Tableaux 10 : Coûts aidés des emballages verre en euros HT par habitant

A retenir

- **Collecte** des emballages verre **exclusivement en apport volontaire** sur l'ensemble des collectivités
- **Performances de collecte des emballages verre moyenne de 31 kg par habitant et médiane de 35 kg par habitant** avec des écarts importants (de 21 à 153 kg par habitant soit écart de 1 à plus de 7) liés notamment aux typologies des collectivités. Performances de collecte **inférieures aux références nationales** pour toutes les typologies.
- **Coûts aidés des emballages verre moyen de 1,6 € HT par habitant et médian de 1,7 € HT par habitant** avec des écarts importants (de 0 à plus de 15 € HT par habitant) liés aux quantités de déchets collectés, à l'efficacité des services de collecte et transport mais aussi aux prix de reprise (30 € par tonne en valeur médiane ; 80% des collectivités entre 20 et 37 € par tonne) et soutiens perçus (10 € par tonne en valeur médiane ; 80% des collectivités entre 8 € et 16 € par tonne). Coûts aidés **majoritairement supérieurs aux références nationales** pour toutes les typologies.

5. Performances et coûts aidés pour les papiers et emballages hors verre

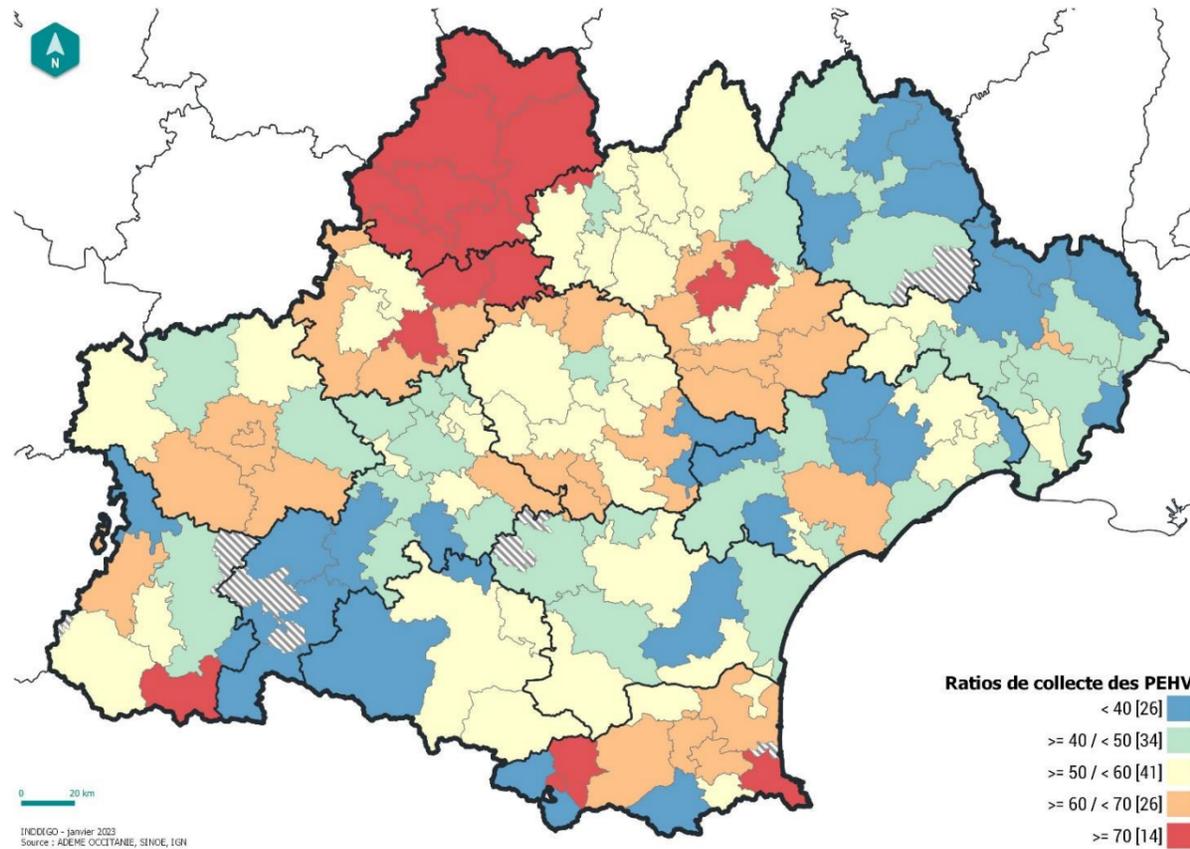


Figure 11 : Ratios de collecte des papiers et emballages hors verre en kg par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Kg par habitant	48	47	59	45	45	58	50	93	43	55	64	55	69	52

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	57	51	52	50	51	53
France	50	52	54	47	54	50

Tableaux 11 : Ratios de collecte des papiers et emballages hors verre en kg par habitant

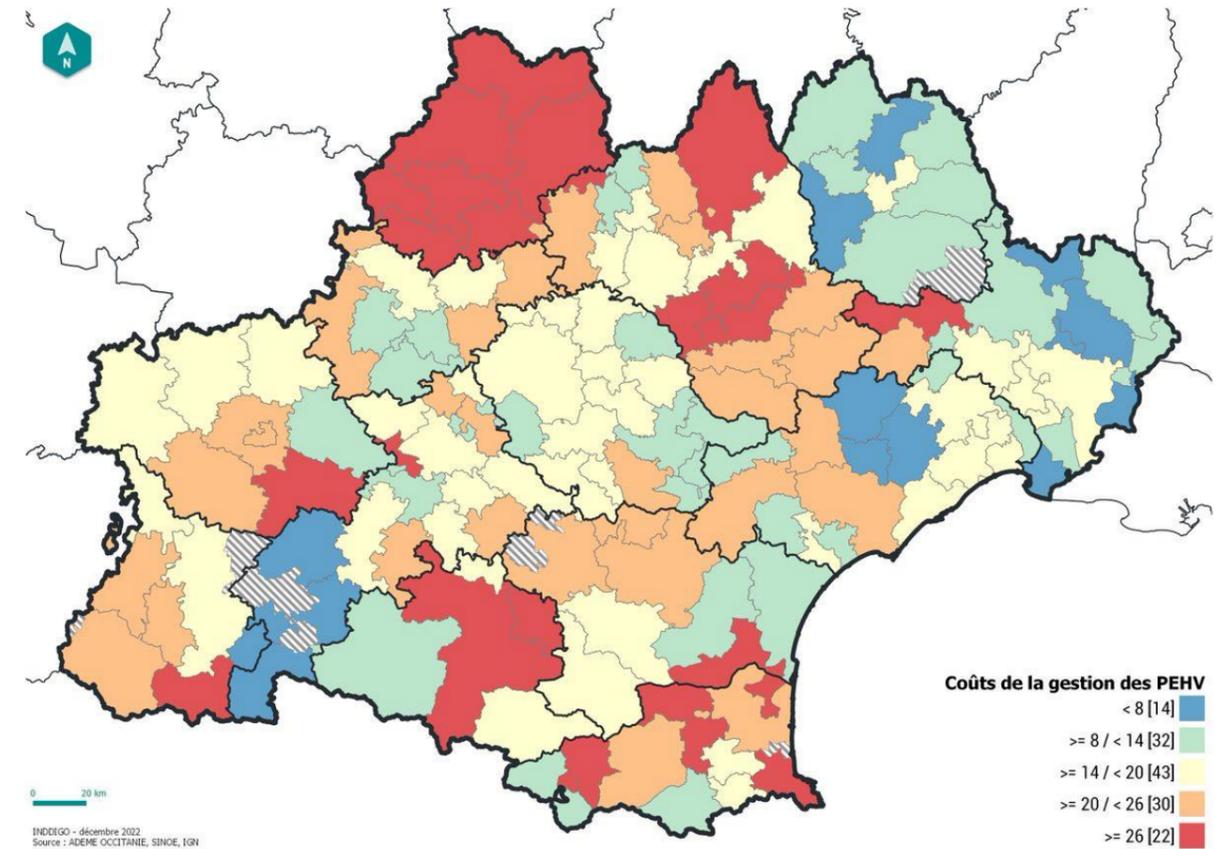


Figure 12 : Coûts aidés des papiers et emballages hors verre en euros HT par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
EUR HT par habitant	31	18	22	13	17	19	17	32	11	20	25	16	15	18

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	19	15	17	19	16	17
France	10	10	11	12	16	11

Tableaux 12 : Coûts aidés des papiers et emballages hors verre en euros HT par habitant

A retenir

- Collecte des papiers et emballages hors verre majoritairement en **multi-matériaux** (79 % de la population), avec séparation **papiers / emballages** (15 % de la population) et **mixte** (6 % de la population)
- Performances de collecte des papiers et emballages hors verre (PEHV) **moyenne de 52 kg par habitant et médiane de 53 kg par habitant** avec des écarts importants (de 27 à 105 kg par habitant soit écart de 1 à près de 4) notamment liés aux typologies des collectivités, au niveau de services proposés, à l'extension ou pas des consignes de tri à tous les emballages et à la part de déchets assimilés pris en charge par le service public. Performances **plus élevées que les références nationales**.
- **Coûts aidés des PEHV moyen de 18 € HT par habitant et médian de 17 € HT par habitant** avec des écarts importants (entre 2 et plus de 40 € HT par habitant soit écart de 1 à 20) liés aux quantités de déchets collectés, à l'efficacité des services de collecte, aux schémas de collecte, aux coûts de transport et traitement ainsi qu'aux prix de reprise (62 € par tonne en valeur médiane) et soutiens perçus (174 € par tonne en valeur médiane). Coûts aidés **majoritairement plus élevés que les références nationales**.
- **Coûts de tri et conditionnement des PEHV moyen de 219 € HT par tonne** très variables (entre 100 et plus de 300 € HT par tonne soit écart de 1 à plus de 3) en fonction du schéma de collecte, tri ou pas de tous les plastiques, de la maîtrise et taille de(s) solution(s) de traitement.

6. Performances et coûts aidés pour les biodéchets

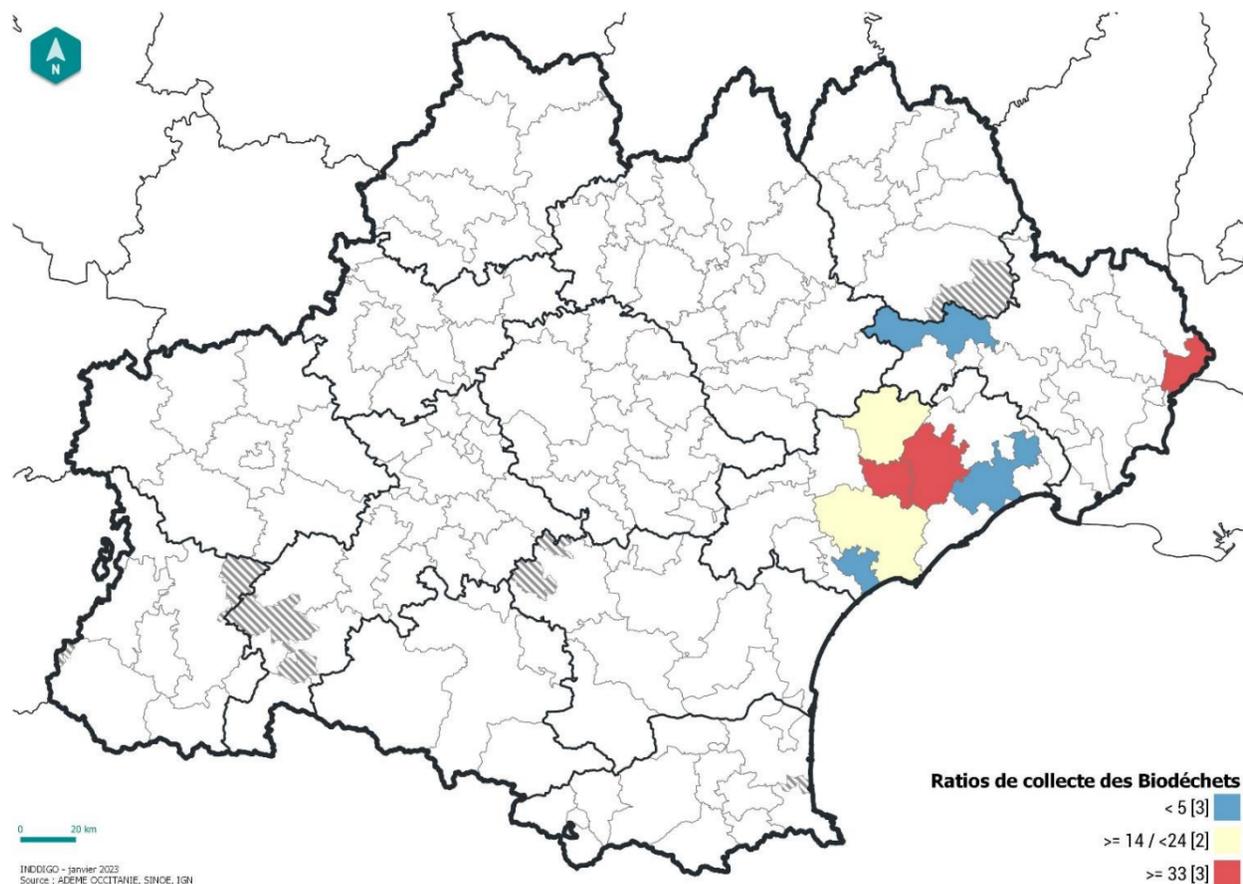


Figure 13 : Ratios de collecte des biodéchets en kg par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Kg par habitant				6			6							2

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	/	/	/	/	/	19
France	/	/	/	/	/	38

Tableaux 13 : Ratios de collecte des biodéchets en kg par habitant

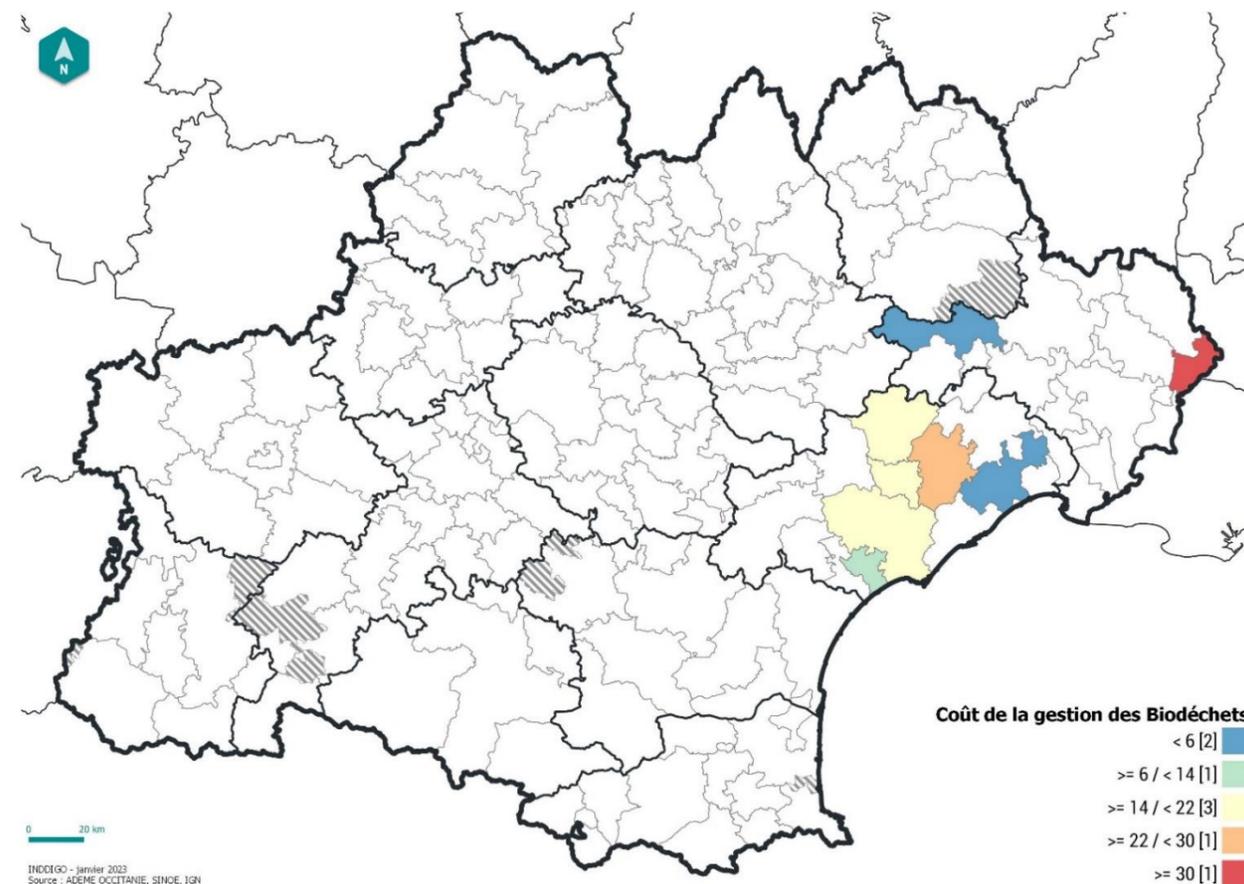


Figure 14 : Coûts aidés des biodéchets en euros HT par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
EUR HT par habitant				2,7			5,9							1,5

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	/	/	/	/	/	18
France	/	/	/	/	/	21

Tableaux 14 : Coûts aidés des biodéchets en euros HT par habitant

A retenir

- **Seules 8 collectivités** (SMICTOM Rhône Garrigues, CC Causses Aigoual Cévennes, CC Vallée de l'Hérault, CC Lodévois et Larzac, CC du Clermontois, Montpellier Méditerranée Métropole, CA Béziers Méditerranée et SICTOM de Pézenas-Agde) en charge de la compétence collecte ont une collecte séparée des biodéchets des ménages avec **environ 600 000 habitants desservis** (10% de la population régionale). A noter que la CC Causses Aigoual Cévennes (30) a arrêté cette collecte en 2021.
- **Collecte séparée des biodéchets** majoritairement hebdomadaire **en porte à porte** avec un peu d'apport volontaire à Montpellier Méditerranée Métropole (34),
- **Performances de collecte** moyenne de **13 kg de biodéchets par habitant collecté** sur les 8 collectivités et médiane de 19 kg par habitant avec des écarts importants (de 2 à 88 kg par habitant) liés à la part de population desservie et à la collecte de déchets verts (notamment sur le SMICTOM Rhône Garrigues) en plus des biodéchets. A l'échelle de l'ensemble de la région, la performance de collecte séparée des biodéchets est de 2 kg par habitant,
- **Coûts aidés des biodéchets moyen de 8 € HT par habitant** sur les 8 collectivités et **médian de 18 € HT par habitant** avec des écarts importants (de 3 à 41 € HT par habitant soit écart de 1 à 14) liés aux quantités de déchets collectés, à la part de population desservie, à l'efficacité des services de collecte et aux coûts de transport et traitement.

7. Performances et coûts aidés pour les déchets en déchèteries

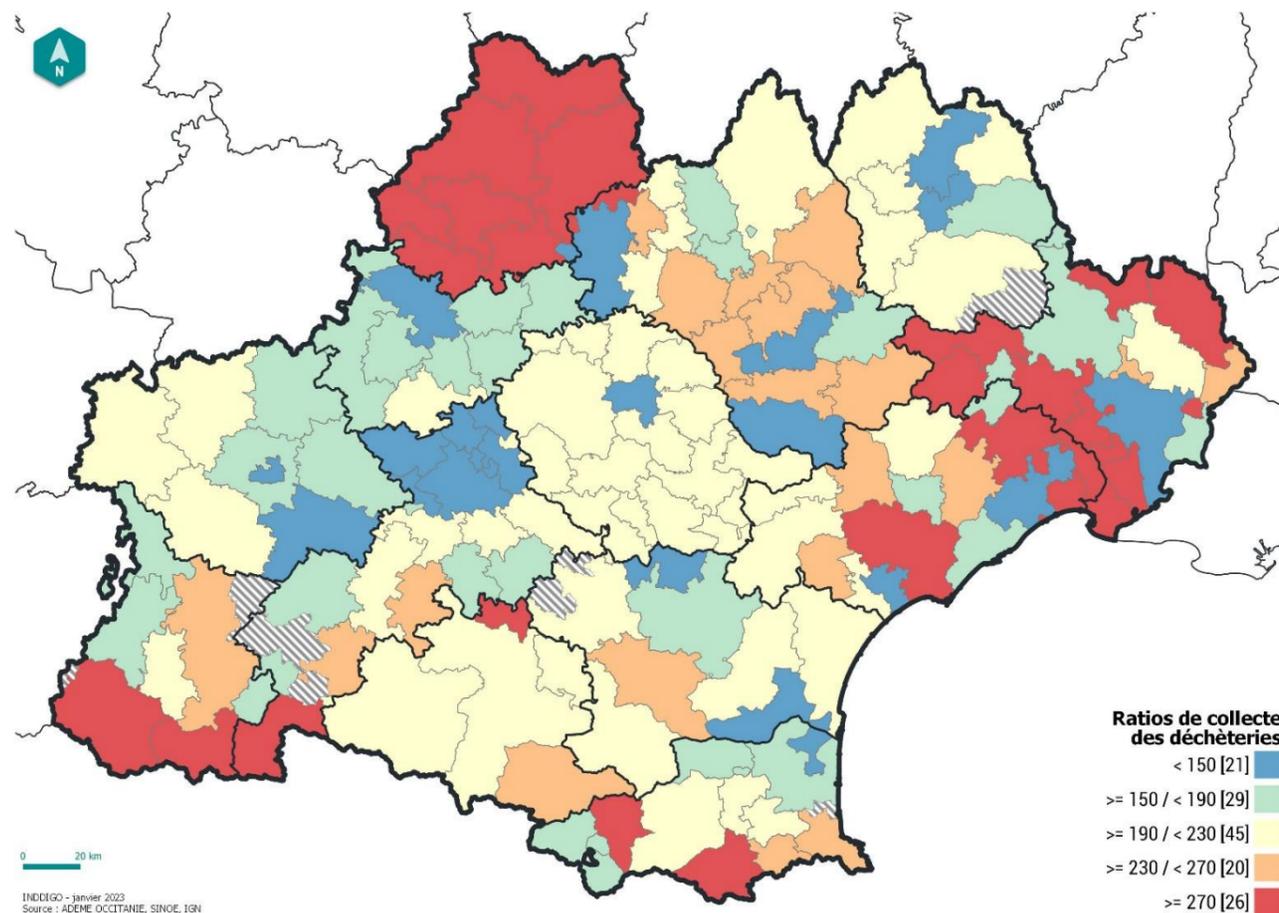


Figure 15 : Ratios de collecte des déchets en déchèteries (hors gravats) en kg par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Kg par habitant	215	196	197	215	117	178	197	362	184	196	200	192	181	185

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	209	212	204	143	227	209
France	222	222	186	138	258	213

Tableaux 15 : Ratios de collecte des déchets en déchèteries (hors gravats) en kg par habitant

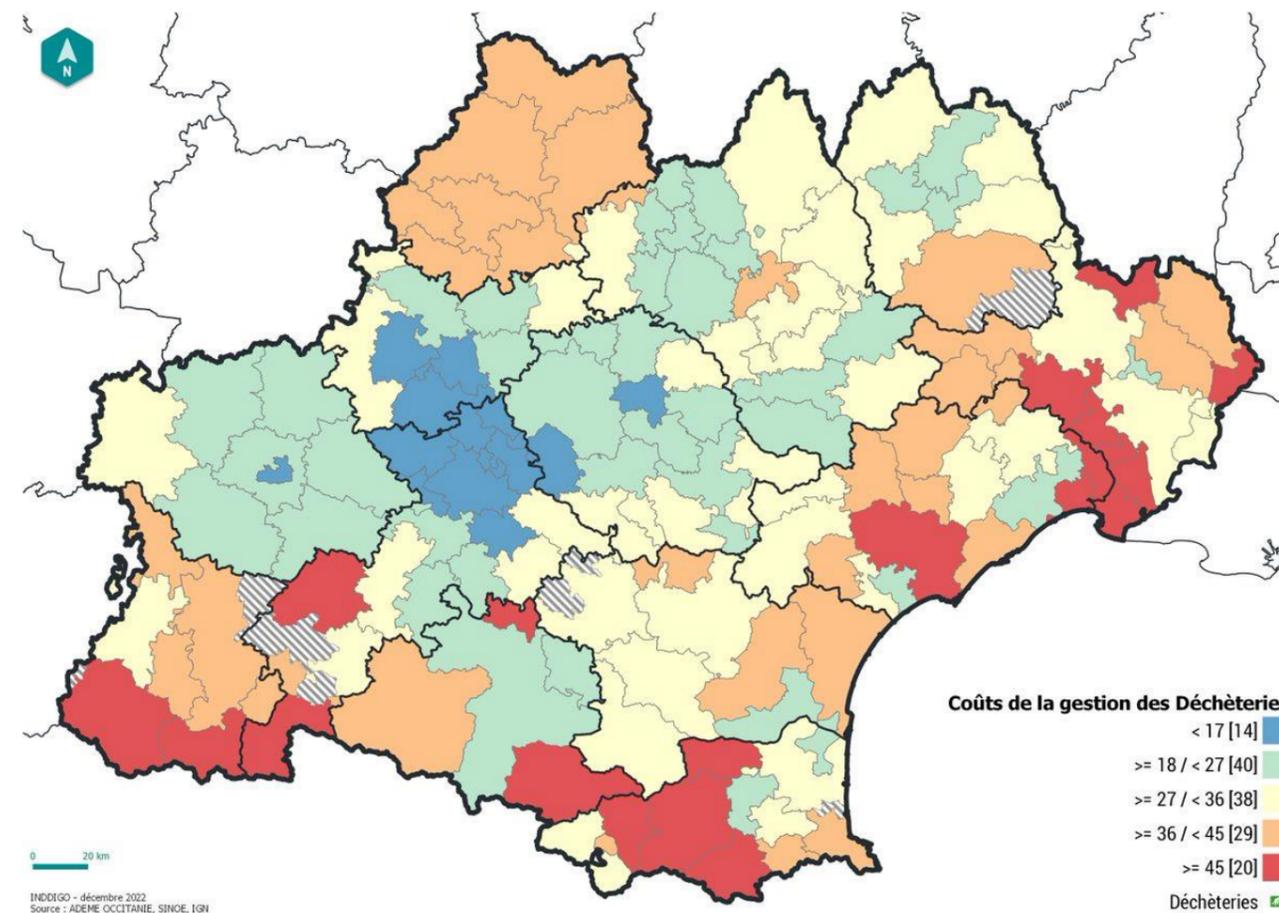


Figure 16 : Coûts aidés des déchets en déchèteries en euros HT par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
EUR HT par habitant	30	37	28	37	15	23	31	39	27	35	34	22	20	27

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	28	32	28	20	37	31
France	27	28	24	19	42	27

Tableaux 16 : Coûts aidés des déchets de déchèteries en euros HT par habitant

A retenir

- **554 déchèteries publiques implantées** sur la région soit **une déchèterie en moyenne pour 10 500 habitants**, acceptant majoritairement en habitat rural des apports non ménagers sans facturation systématique de ceux-ci
- **Performances de collecte des déchets en déchèteries moyenne de 185 kg par habitant et médiane de 209 kg par habitant** avec des écarts importants (de 65 à 900 kg par habitant soit écart de 1 à près de 14) notamment liés aux typologies des collectivités, au niveau de services proposés et à la part de déchets non ménagers collectés. Performances de collecte **majoritairement inférieures aux références nationales**.
- **Coûts aidés des déchets en déchèteries moyen de 27 € HT par habitant et médian de 31 € HT par habitant** avec des écarts importants (de 10 à plus de 100 € HT par habitant soit écart de 1 à 10) liés aux quantités de déchets collectés, à l'efficacité du réseau de déchèteries, à la rationalisation du fonctionnement, aux coûts de transport et traitement des déchets ainsi qu'à la part des recettes industrielles (1,9 € par habitant en valeur médiane) et soutiens perçus (1,7 € par habitant en valeur médiane). Coûts aidés **majoritairement supérieurs aux références nationales**.

8. Performances et coûts aidés pour les autres flux

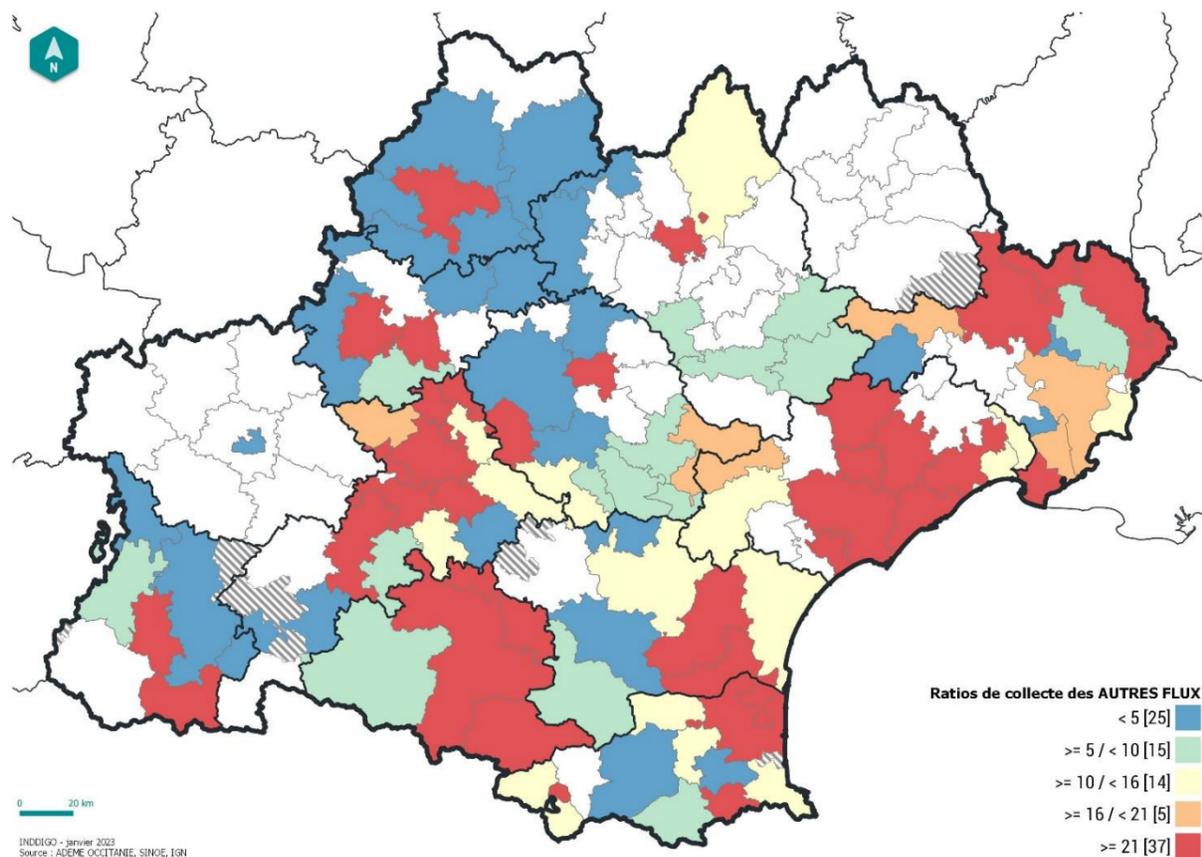


Figure 17 : Ratios de collecte des autres flux en kg par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Kg par habitant	101	10	12	35	66	0	108	8	0	19	27	26	27	51

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	5	15	42	56	13	13
France	3	16	45	53	57	17

Tableaux 17 : Ratios de collecte des autres flux en kg par habitant

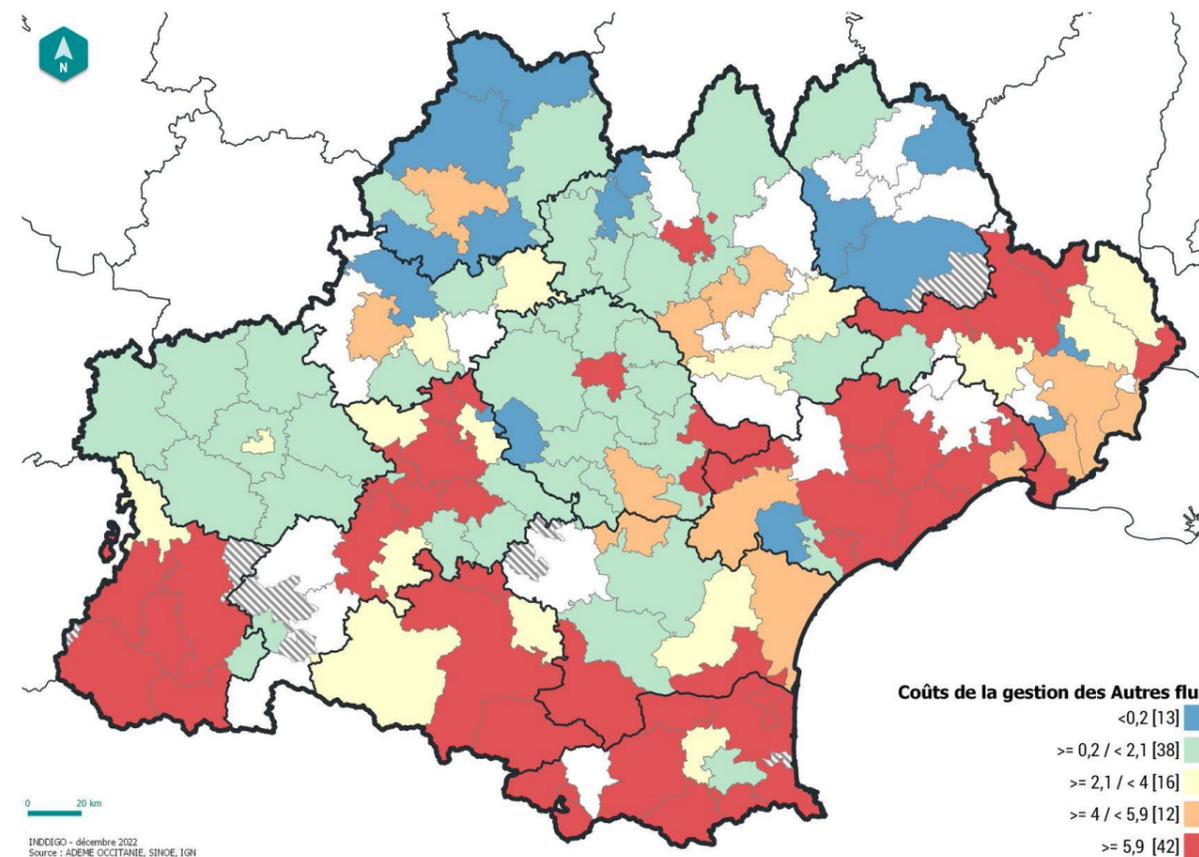


Figure 18 : Coûts aidés des autres flux en euros HT par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
EUR HT par habitant	16	2,7	2,5	9,1	14	1,1	19	1,1	0	8,2	13	3,6	2,1	5,3

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	0,8	3,1	7,1	10,8	7,3	3,0
France	4,2	5,8	8,3	10,3	10,2	5,0

Tableaux 18 : Coûts aidés des autres flux en euros HT par habitant

A retenir

- **Autres flux** regroupant l'ensemble des autres services et/ou flux pris en charge par le service public au-delà des flux principaux (OMR + verre + PEHV + déchets en déchèteries) et prenant en compte les biodéchets précédemment détaillés.
- **110 collectivités** (78% des collectivités de l'échantillon) et **près de 5 200 000 d'habitants desservis** (90% de la population de l'échantillon) concernées par d'autres flux et/ou services.
- **Performances de collecte des autres flux moyenne de 51 kg par habitant et médiane de 13 kg par habitant** avec des écarts importants (de 0 à 344 kg par habitant) notamment liés aux typologies des collectivités, au niveau de services proposés et à la part de déchets non ménagers collectés (déchets des professionnels et/ou collectivités). Les déchets collectés sont composés de **36% de déchets professionnels**, **30% de déchets verts** hors déchèteries, **12% de déchets des collectivités** et **10% d'encombrants** hors déchèteries et 4% de biodéchets (voir détails en page 13). Les performances **majoritairement supérieures aux références nationales**.
- **Coûts aidés des autres flux moyens de 5,3 € HT par habitant et médian de 3 € HT par habitant** avec des écarts plus ou moins importants (de 0 à plus de 50 € HT par habitant) liés aux quantités de déchets collectés, au niveau et efficacité des services proposés, aux frais afférents au suivi-post exploitation des installations de traitement fermées (ou gestion du passif). Coûts aidés **équivalents (Urbain) ou inférieurs (Autres typologies) aux références nationales**.
- **Coût aidé moyen** des autres flux se décomposant de la façon suivante : **22% pour les déchets verts** hors déchèteries, **21% pour les encombrants** hors déchèteries, **17% pour les déchets des professionnels**, **13% pour les biodéchets** (voir détails en page 13), **7% pour les déchets des collectivités** et **4% pour la gestion du passif**.

9. Performances et coûts aidés tous flux confondus

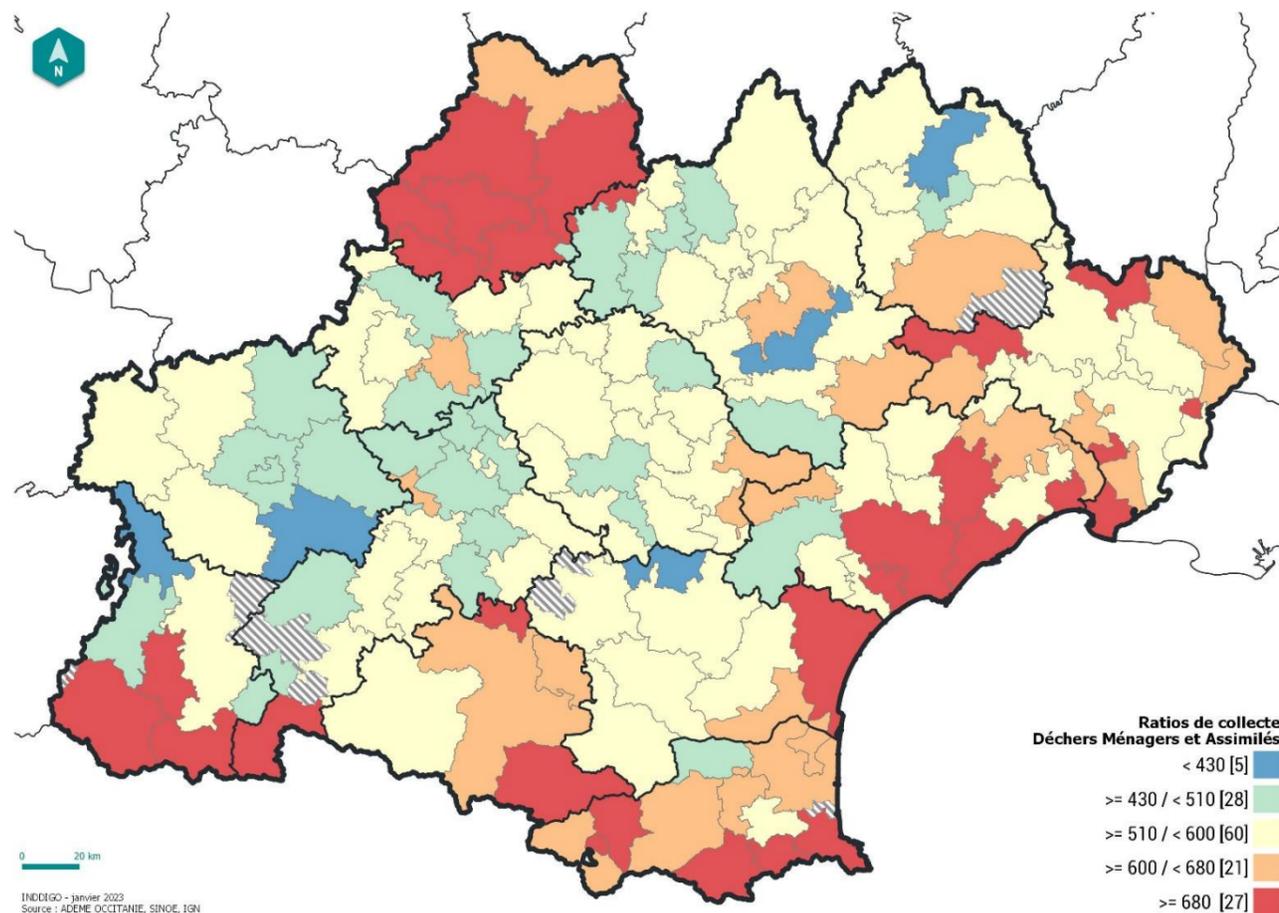


Figure 19 : Ratios de collecte tous flux confondus en kg par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Kg par habitant	663	593	527	603	508	505	682	723	522	554	652	542	551	589

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	530	558	586	535	675	555
France	511	539	552	513	756	538

Tableaux 19 : Ratios de collecte tous flux confondus en kg par habitant

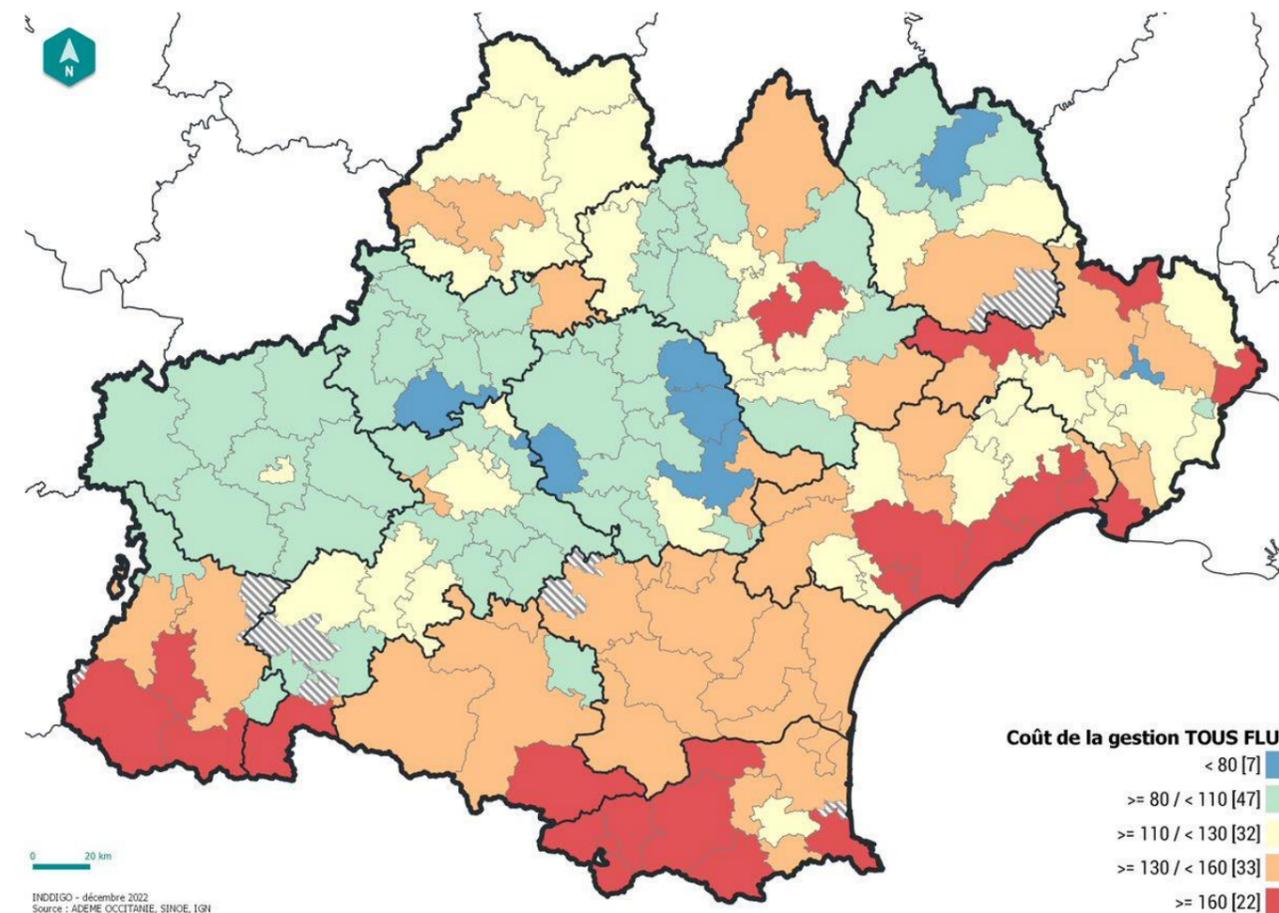


Figure 20 : Coûts aidés tous flux confondus en euros HT par habitant

Les moyennes pondérées de chaque département, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

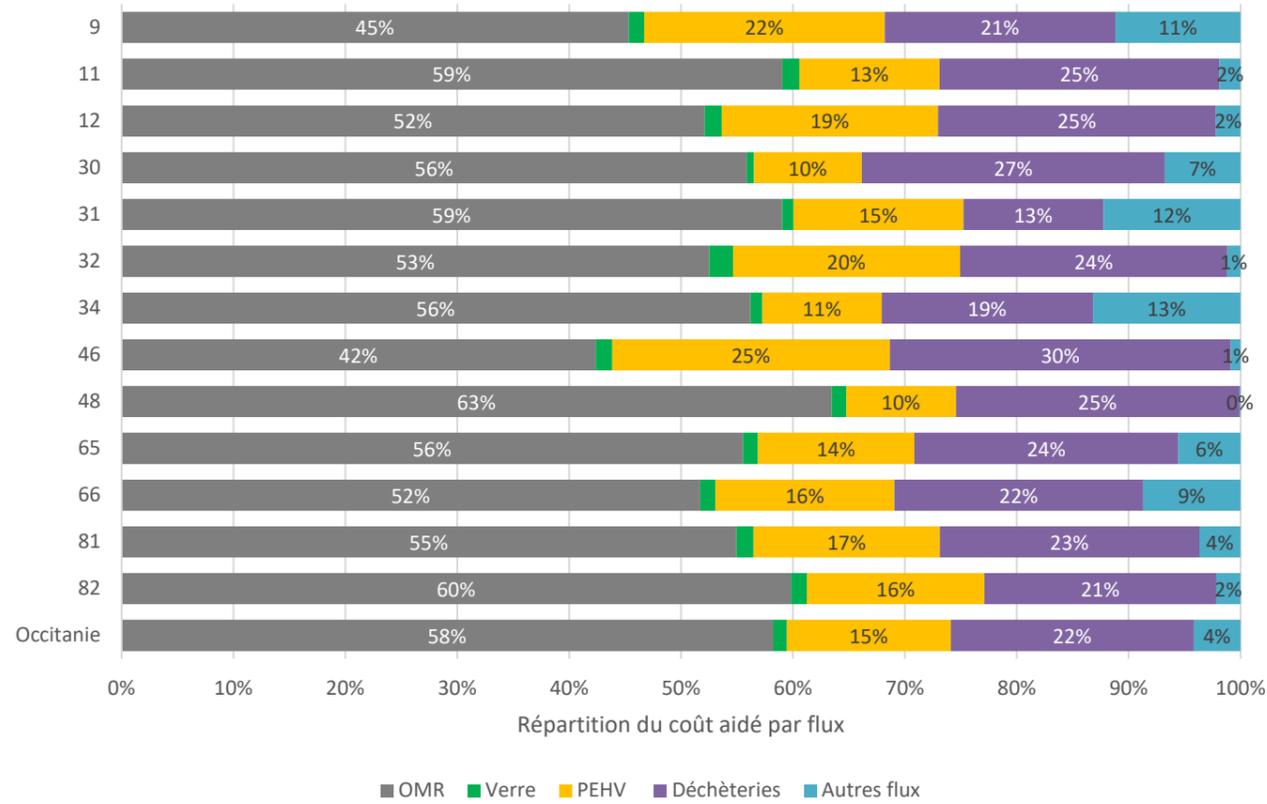
Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
EUR HT par habitant	146	147	112	134	116	96	160	129	108	147	154	97	94	131

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	106	120	129	123	164	119
France	89	94	99	98	164	96

Tableaux 20 : Coûts aidés tous flux confondus en euros HT par habitant

A retenir

- **Performances de collecte tous flux confondus moyenne de 589 kg par habitant et médiane de 555 kg par habitant** avec des écarts importants (de 360 à plus de 1 700 kg par habitant soit écart de 1 à 5) notamment liés aux typologies des collectivités, au niveau de services proposés et à la part de déchets non ménagers collectés par le service public. Les performances sont **majoritairement supérieures aux références nationales**.
- **Coûts aidés tous flux confondus de 131 € HT par habitant et médian de 119 € HT par habitant** avec des écarts plus ou moins importants (entre 63 et plus de 400 € HT par habitant soit un écart de 1 à plus de 6) liés aux quantités de déchets collectés, au niveau et efficacité des services proposés, aux coûts de transport et traitement des déchets ainsi qu'au niveau de produits directs perçus (recettes industrielles, soutiens et aides). Coûts aidés majoritairement supérieures **aux références nationales**.
- **Coût aidé tous flux confondus des collectivités touristiques équivalent à la référence nationale** (164 € HT par habitant municipal). En utilisant la population DGF adaptée aux collectivités touristiques, **le coût aidé moyen tous flux confondus des collectivités touristiques en Occitanie s'établit à 118 € HT par habitant DGF**.
- **Coût aidé tous flux moyen confondus toutes typologies confondues de 119 € HT par habitant DGF** avec l'équivalent de **10 % de population municipale en plus**.



Figures 21 : Répartition des coûts aidés et des quantités par flux et par territoire

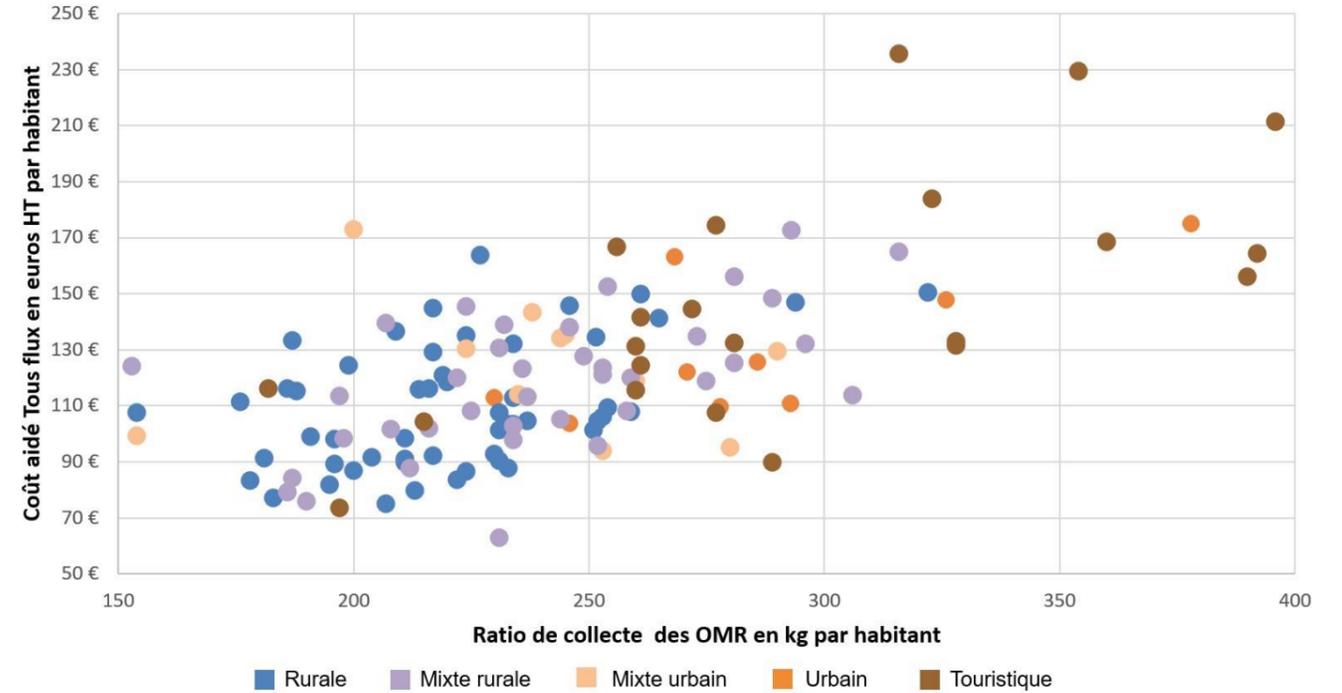
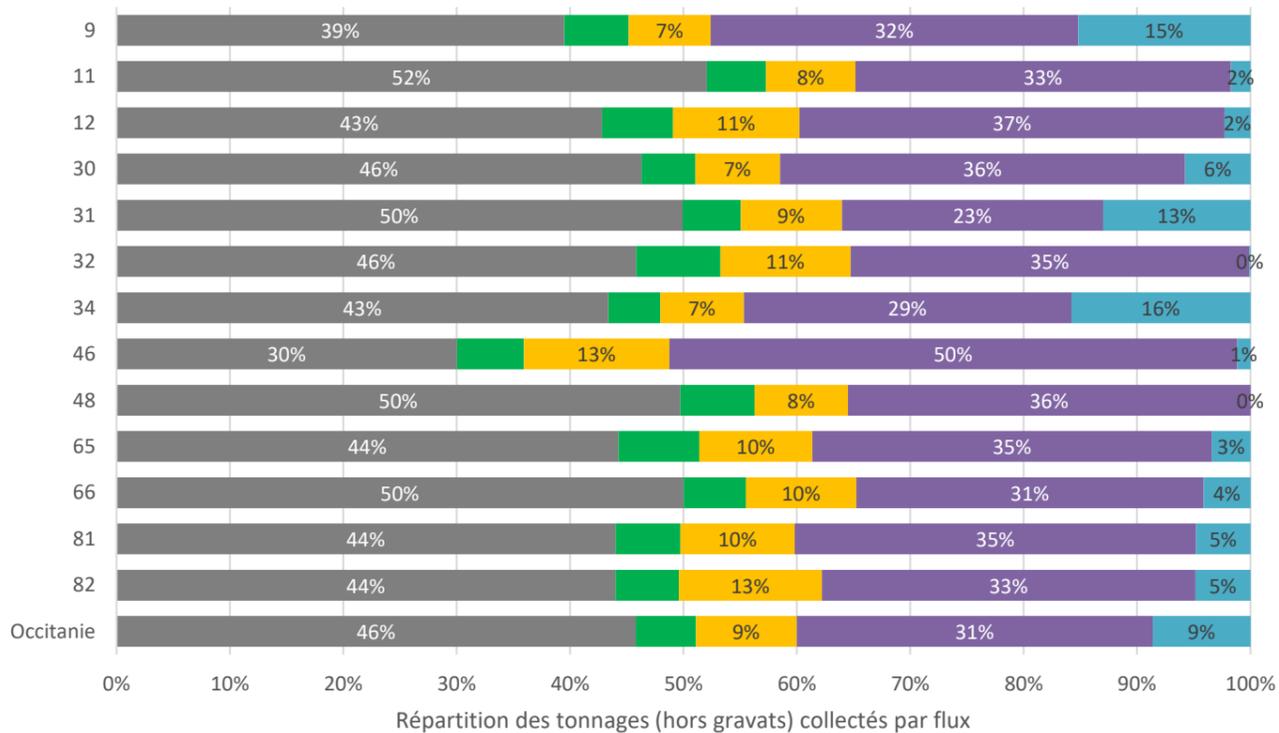


Figure 22 : Dispersion des coûts aidés HT tous flux confondus par habitant en fonction des performances de collecte des OMR de l'ensemble des collectivités d'Occitanie

Typologie		Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	Coût aidé Tous flux	106	120	129	123	164	119
	Performance de collecte des OMR	219	237	244	282	323	238
France	Coût aidé tous flux	89	94	99	98	164	96
	Performance de collecte des OMR	195	211	235	248	329	220

Tableau 21 : Coûts aidés médians tous flux en euros HT par habitant et performances de collecte des OMR en kg par habitant par typologie en Occitanie et France

A retenir

- En moyenne, les **OMR** avec **46% des tonnages collectés** et **58% du coût aidé global** sont le **flux le plus cher** devant les déchets des déchèteries (31% des tonnages et 22% du coût aidé) et les PEHV (9% des tonnages et 15% du coût aidé) avec des différences entre les départements liés aux contextes locaux.
- Comme explicité dans le nuage de points représentant les coûts aidés Tous flux confondus et la performance de collecte des OMR en kg par habitant, **plus la quantité d'OMR est importante, plus le coût aidé Tous flux est élevé** à quelques rares exceptions près. Le SMICTOM de la région de Lavaur présente le coût aidé le plus faible grâce à la maîtrise de son installation de traitement des OMR.
- Les collectivités les plus performantes économiquement sont le **SICTOM du secteur de Valderiès (81)** pour les collectivités rurales avec 77 € HT par habitant pour 183 kg d'OMR, la **CC du Grand Sud Tarn et Garonne (82)** pour les collectivités mixtes rurales avec 79 € HT par habitant et 186 kg d'OMR, les **CA Le Muretain (31)** et **Grand Montauban (82)** pour les collectivités à dominante urbaine avec respectivement 94 € et 95 HT par habitant pour 253 et 280 kg d'OMR.

10. Synthèse des coûts du service public de gestion des déchets

Le coût complet de la gestion des déchets sur la région Occitanie est de **902 millions d'euros TTC en 2019** (avec 46 millions d'euros de TVA acquittée) et le coût aidé à financer représente **807 millions d'euros TTC**.

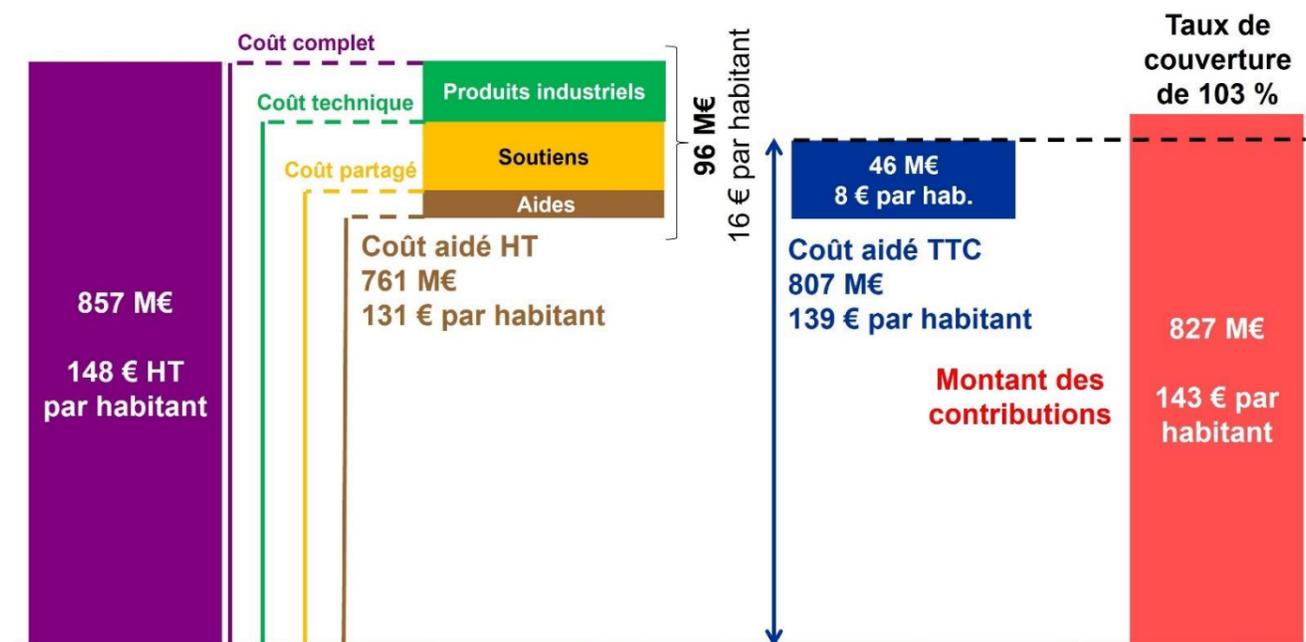


Figure 23 : Synthèse des coûts et contributions relatifs au service public de gestion des déchets en Occitanie en 2019

11. Financement du service public de gestion des déchets

Les contributions des usagers permettant de financer le coût aidé TTC du service public de gestion des déchets s'élevaient à 827 millions d'euros en 2019 soit un taux de couverture (correspondant au montant des contributions divisé par le montant du coût aidé TTC) de 103%.

Les collectivités à fiscalité propre financent majoritairement le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ou TEOM) avec une redevance spéciale instaurée par la plupart des collectivités en charge de la compétence collecte.

Financement	Budget général	TEOM	REOM	Redevance spéciale	Tarifification incitative
Nombre de collectivités	3	147	13	115	5
Part de la population totale	0,7%	95,5%	3,8%	83%	4,1%

Tableau 22 : Mode(s) de financement majoritaire du service public de gestion des déchets au 1^{er} janvier 2019

Les cinq collectivités ayant un financement incitatif effectif au 1^{er} janvier 2019 sont les suivantes :

- CC Minervois au Caroux (34) avec REOM incitative effective sur 15 communes depuis le 1^{er} janvier 2016 (ancienne CC Le Minervois),
- CA du SICOVAL (31) avec une REOM incitative effective depuis le 1^{er} janvier 2016,
- CC du Pays de Lunel (30) avec une TEOM incitative depuis le 1^{er} janvier 2016,
- CC Adour Madiran (65) avec une REOM incitative effective depuis le 1^{er} janvier 2018,
- SYMAT de Tarbes (65) avec TEOM incitative effective sur 21 communes de la CA Tarbes Lourdes Pyrénées depuis le 1^{er} janvier 2019.

A retenir

- **Coût complet** de 902 millions d'euros TTC soit 155 euros par habitant, **coût aidé** de 807 millions d'euros TTC soit 139 euros par habitant et montant total des **contributions des usagers** de 827 millions d'euros soit 143 euros par habitant en 2019,
- Financement du service déchets majoritairement par la **TEOM** (plus de 95% de la population au 1^{er} janvier 2019), par la REOM pour une dizaine de collectivités et par le budget général pour 3 collectivités,
- **Existence d'une redevance spéciale** sur la plupart des collectivités à la TEOM et/ou budget général avec une facturation plus ou moins exhaustive des producteurs non ménagers (6 euros par habitant en moyenne de recette de redevance spéciale avec 80% des collectivités situées entre 0,7 euros et 13,2 euros par habitant)
- **Cinq collectivités** (dont deux partiellement) avec **financement incitatif effectif** au 1^{er} janvier 2019 soit 4% de la population régionale
- **Taux de couverture moyen de 103%** et médian de 102% avec des écarts importants entre collectivités (entre 52 % à 149% de taux de couverture).

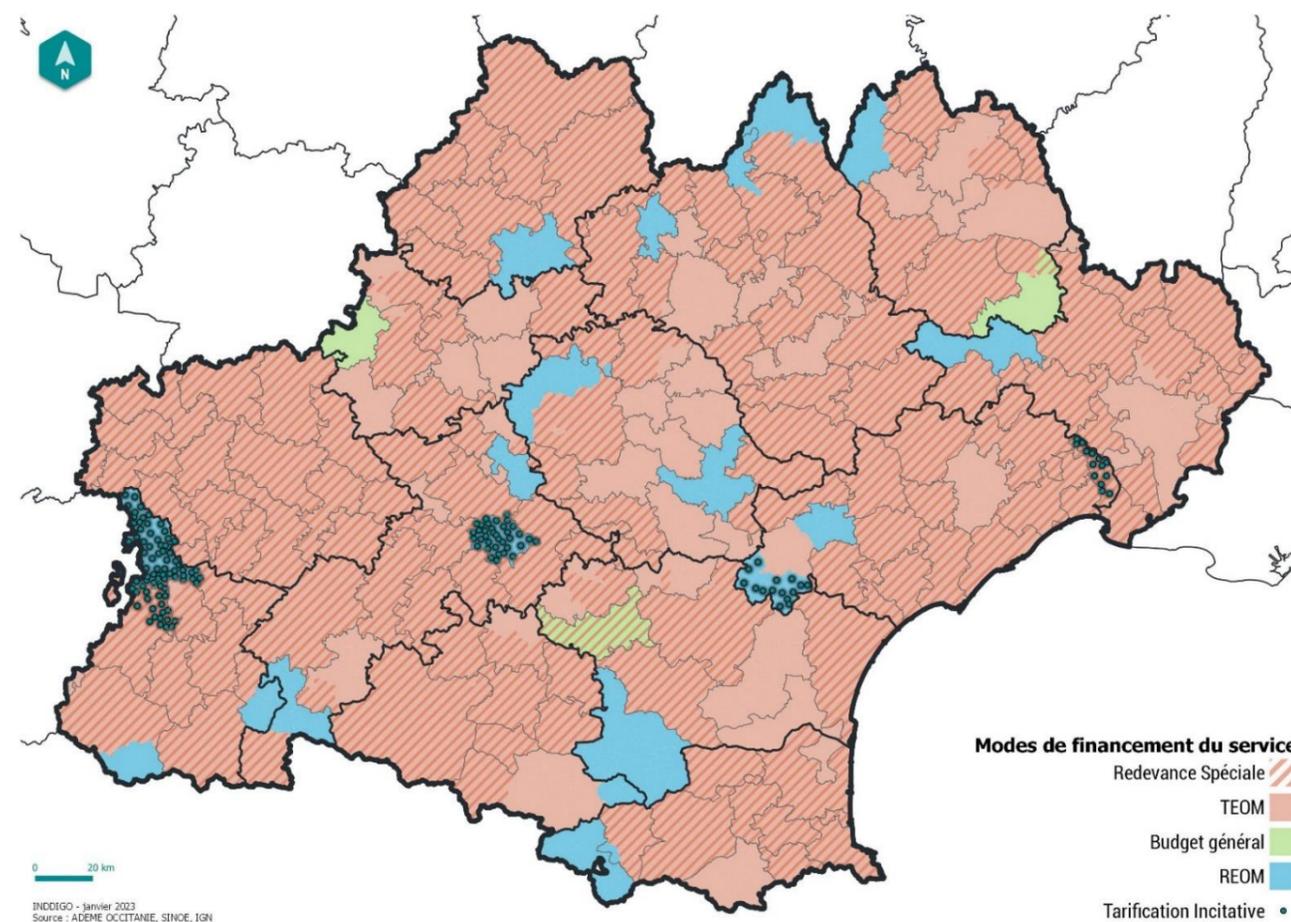


Figure 24 : Financement majoritaire du service public de gestion des déchets au 1^{er} janvier 2019

Les moyennes pondérées de chaque territoire, les médianes par typologie pour la région Occitanie et la France sont les suivantes :

Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Taux de couverture	99%	103%	104%	98%	104%	101%	102%	99%	99%	103%	109%	108%	100%	103%

Typologie	Rurale	Mixte rurale	Mixte urbaine	Urbaine	Touristique	Tous milieux
Occitanie	100 %	106 %	103 %	105 %	107 %	102 %
France	101 %	101 %	102 %	105 %	105 %	102 %

Tableaux 23 : Taux de couverture du coût aidé TTC par les contributions à l'échelle des collectivités en charge de la collecte

Le taux de couverture est très variable d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution des charges et/ou produits.

A noter que le Bulletin Officiel des Finances Publiques précise que « le taux de TEOM doit être fixé de telle manière qu'il ne procure pas des recettes manifestement disproportionnées par rapport au montant des dépenses exposées par la collectivité locale pour assurer ce service (...). Seule est admise une disproportion limitée, lorsque l'excès de produit prévisionnel de TEOM sur le coût prévisionnel net du service n'est pas flagrant et est en tout état de cause sensiblement inférieur à 15 % ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEME, 2 décembre 2022, Générateur des coûts
- Ministère des finances, Recensement des éléments d'imposition à la fiscalité pour l'année 2019,
- Ministère de l'intérieur, Liste des communes et population DGF au 1^{er} janvier 2019
- ORDECO, Liste des déchèteries publiques en service en 2019 sur la région Occitanie
- ORDECO, Liste des communes adhérentes par collectivité à fiscalité propre, par collectivité en charge de la compétence collecte et par collectivité en charge de la compétence traitement au 1^{er} janvier 2019 sur la région Occitanie,
- ORDECO, Enquête collecte 2019.

INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de collectivités exerçant la compétence collecte au 1 ^{er} janvier 2019, nombre et taux de couverture en population et nombre de matrices 2019 validées.....	7
Tableau 2 : Nombre de collectivités exerçant la compétence collecte par typologie et type d'EPCI avec population et répartition associées au 1 ^{er} janvier 2019	7
Tableau 3 : Nombre de collectivités exerçant la compétence traitement par département administratif au 1 ^{er} janvier 2019 .	7
Tableau 4 : Nombre de collectivités assurant la gestion des déchèteries et la compétence collecte par département administratif au 1 ^{er} janvier 2019	8
Tableau 5 : Nombre de déchèteries publiques en service au 1 ^{er} janvier 2019 et nombre moyen d'habitants desservis par département	8
Tableau 6 : Mode de gestion de la collecte OMR en nombre de collectivité et en population au 1 ^{er} janvier 2019.....	9
Tableaux 7 : Ratios de collecte des ordures ménagères résiduelles en kg par habitant	10
Tableaux 8 : Coûts aidés des ordures ménagères résiduelles en euros HT par habitant	10
Tableaux 9 : Ratios de collecte des emballages verre en kg par habitant	11
Tableaux 10 : Coûts aidés des emballages verre en euros HT par habitant	11
Tableaux 11 : Ratios de collecte des papiers et emballages hors verre en kg par habitant	12
Tableaux 12 : Coûts aidés des papiers et emballages hors verre en euros HT par habitant	12
Tableaux 13 : Ratios de collecte des biodéchets en kg par habitant	13
Tableaux 14 : Coûts aidés des biodéchets en euros HT par habitant	13
Tableaux 15 : Ratios de collecte des déchets en déchèteries (hors gravats) en kg par habitant	14
Tableaux 16 : Coûts aidés des déchets de déchèteries en euros HT par habitant	14
Tableaux 17 : Ratios de collecte des autres flux en kg par habitant.....	15
Tableaux 18 : Coûts aidés des autres flux en euros HT par habitant.....	15
Tableaux 19 : Ratios de collecte tous flux confondus en kg par habitant	16
Tableaux 20 : Coûts aidés tous flux confondus en euros HT par habitant.....	16
Tableau 21 : Coûts aidés médians tous flux en euros HT par habitant et performances de collecte des OMR en kg par habitant par typologie en Occitanie et France	17
Tableau 22 : Mode(s) de financement majoritaire du service public de gestion des déchets au 1 ^{er} janvier 2019.....	18
Tableaux 23 : Taux de couverture du coût aidé TTC par les contributions à l'échelle des collectivités en charge de la collecte	18

FIGURES

Figure 1 : Nombre de matrices saisies et validées sur SINOE sur la région Occitanie au 23 février 2023 par année	5
Figure 2 : Typologie d'habitat des collectivités exerçant la compétence collecte au 1 ^{er} janvier 2019	7
Figure 3 : Collectivités exerçant la compétence traitement au 1 ^{er} janvier 2019	7
Figure 4 : Collectivités assurant la gestion des déchèteries au 1 ^{er} janvier 2019	8
Figure 5 : Localisation des déchèteries publiques en service au 1 ^{er} janvier 2019	8
Figure 6 : Mode de gestion de la collecte des OMR des collectivités exerçant la compétence collecte en 1 ^{er} janvier 2019	9
Figure 7 : Ratios de collecte des ordures ménagères résiduelles en kg par habitant.....	10
Figure 8 : Coûts aidés des ordures ménagères résiduelles en euros HT par habitant.....	10
Figure 9 : Ratios de collecte des emballages verre en kg par habitant	11
Figure 10 : Coûts aidés des emballages verre en euros HT par habitant.....	11
Figure 11 : Ratios de collecte des papiers et emballages hors verre en kg par habitant.....	12
Figure 12 : Coûts aidés des papiers et emballages hors verre en euros HT par habitant.....	12
Figure 13 : Ratios de collecte des biodéchets en kg par habitant	13
Figure 14 : Coûts aidés des biodéchets en euros HT par habitant	13
Figure 15 : Ratios de collecte des déchets en déchèteries (hors gravats) en kg par habitant.....	14
Figure 16 : Coûts aidés des déchets en déchèteries en euros HT par habitant.....	14
Figure 17 : Ratios de collecte des autres flux en kg par habitant	15
Figure 18 : Coûts aidés des autres flux en euros HT par habitant	15
Figure 19 : Ratios de collecte tous flux confondus en kg par habitant.....	16
Figure 20 : Coûts aidés tous flux confondus en euros HT par habitant	16
Figure 21 : Répartition des coûts aidés et des quantités par flux et par territoire	17
Figure 22 : Dispersion des coûts aidés HT tous flux confondus par habitant en fonction des performances de collecte des OMR de l'ensemble des collectivités d'Occitanie.....	17
Figure 23 : Synthèse des coûts et contributions relatifs au service public de gestion des déchets en Occitanie en 2019.....	18
Figure 24 : Financement majoritaire du service public de gestion des déchets au 1 ^{er} janvier 2019	18

LEXIQUE

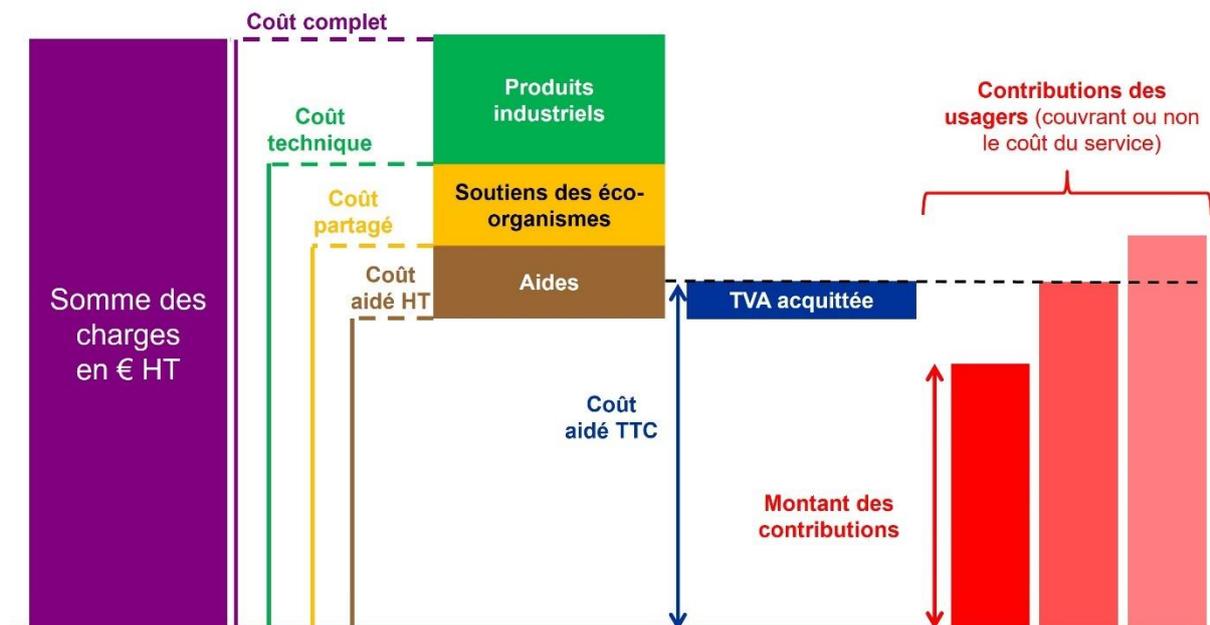
Coût complet = somme de toutes les charges

Coût technique = coût complet – produits industriels (ventes de matériaux, d'énergie et de compost, prestations à des tiers, autres produits)

Coût partagé = coût technique – soutiens des éco-organismes

Coût aidé = coût partagé – aides

Contributions = TEOM, REOM, Redevance spéciale, facturation des usagers et contributions des collectivités



SIGLES ET ACRONYMES

ADEME	Agence de la Transition Ecologique
AV	Apport volontaire
C1, C2, ...	Fréquence de collecte : une fois par semaine, deux fois par semaine, ...
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
EPCI	Etablissement Public à Caractère Intercommunal
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte à porte
PEHV	Papiers et emballages hors verre
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RS	Redevance spéciale
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TI	Tarifification Incitative

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



REFERENTIEL REGIONAL DES COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EN OCCITANIE - ANNEE 2019

L'ADEME réalise un référentiel sur le coût et financement des services déchets dans collectivités, grâce à la « matrice des coûts », cadre de référence standard national.

Le présent référentiel est basé sur 141 matrices 2019 de collectivités de la région Occitanie.

Les données sont présentées pour l'ensemble des flux et flux par flux : ordures ménagères résiduelles, emballages verre, papiers et emballages hors verre, déchets en déchèteries, biodéchets et autres flux (déchets professionnels, déchets verts, encombrants, déchets des collectivités, gestion du passif, ...).

Les quantités et les coûts en euros par habitant et par tonne sont présentés par typologie d'habitat, territoire et collectivité sous forme de carte régionale.

A l'échelle de la région, le coût complet HT s'élève à plus de 857 millions d'euros amoindris par près de 96 millions de recettes (recettes industrielles, soutiens et aides).

Par déduction et en ajoutant la TVA acquittée (appelée coût aidé TTC), le total perçu par le financement déchets (REOM, TEOM, redevance spéciale, facturation des usagers et contributions pour les syndicats) est de 827 millions d'euros soit un taux de couverture de 103%.

Le coût aidé global du service public de gestion des déchets en Occitanie a été en moyenne en 2019 de 131 euros HT par habitant et 139 euros TTC.

La dispersion des coûts est très forte (80% des collectivités ont un coût aidé de gestion global compris entre 88 et 173 euros par habitant), liée aux caractéristiques des territoires aux quantités de déchets collectés, aux modes d'organisation retenus, ...

De nombreux leviers existent pour réduire les quantités produites et/ou collectées de déchets et maîtriser les coûts.

